

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 895

16 avril 2013

### SOMMAIRE

|                                                   |       |                                                         |       |
|---------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------|-------|
| A3F S.à r.l. ....                                 | 42960 | Credit Suisse Fund I (Lux) .....                        | 42958 |
| Ability m3 S.à.r.l. ....                          | 42914 | Credit Suisse SICAV (Lux) .....                         | 42959 |
| Active Learning .....                             | 42921 | Etruscan S.C. ....                                      | 42930 |
| Agence EUROPE .....                               | 42923 | Fiduciaire COFIGEST s.à.r.l. ....                       | 42925 |
| AG für Investitionen und Beteiligungen ..         | 42959 | Fondation pour l'accès au logement .....                | 42914 |
| Alfa Treasury Services S.A. ....                  | 42922 | Hospicom S.à r.l. ....                                  | 42927 |
| Alfio Santini S. à r.l. ....                      | 42960 | Intes S.A. ....                                         | 42920 |
| Andean Finance S.à.r.l. ....                      | 42923 | L'Art du Cuir .....                                     | 42923 |
| Athena Private Equity 2 S.A. ....                 | 42925 | Links Bidco S.à r.l. ....                               | 42949 |
| Aviva Investor EBC S.à r.l. ....                  | 42924 | Master SIF SICAV-SIF .....                              | 42921 |
| Bankers & Brokers S.A. ....                       | 42923 | Mecla S.A., SPF .....                                   | 42952 |
| Bankers & Brokers S.A. ....                       | 42924 | Nabben Development S.à r.l. ....                        | 42922 |
| Bondani et Cie S.à r.l. ....                      | 42925 | New Texsystem S.à r.l. ....                             | 42922 |
| Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.<br>..... | 42924 | Perella Weinberg Real Estate Lux .....                  | 42940 |
| Building and Office Investment S.A. ....          | 42925 | Polytech Systems S.A. ....                              | 42922 |
| CC Solutions S.A. ....                            | 42926 | P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A.<br>.....           | 42954 |
| Cienega S.à r.l. ....                             | 42924 | ReGEN Sàrl .....                                        | 42957 |
| CIGOGNE Management S.A. ....                      | 42926 | Rockpoint Real Estate IV Offshore and Co.,<br>SCS ..... | 42934 |
| CJPS Invest S.A. ....                             | 42926 | Schroder Alternative Solutions .....                    | 42921 |
| Copia S.A. ....                                   | 42926 | Schroder International Selection Fund ...               | 42921 |
| CPE Investments .....                             | 42958 |                                                         |       |
| CPP Luxembourg 1 S.à r.l. ....                    | 42926 |                                                         |       |

**Ability m3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.120.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013030942/10.

(130038138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**FAL, Fondation pour l'accès au logement, Fondation.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg G 201.

*Comptes annuels pour la période allant du 3 février 2009 au 31 décembre 2009*

*Index*

|                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------|----|
| Généralités . . . . .                                          | 1  |
| Rapport d'activité succinct de l'exercice . . . . .            | 2  |
| Chronologie des événements clés . . . . .                      | 2  |
| Résultat / Chiffres au 31 décembre 2009 . . . . .              | 2  |
| Principes, règles et méthodes comptables . . . . .             | 3  |
| Bilan . . . . .                                                | 4  |
| Compte de Profits et Pertes . . . . .                          | 5  |
| Annexe . . . . .                                               | 6  |
| Notes relatives au Bilan . . . . .                             | 6  |
| [1]. Immobilisations corporelles . . . . .                     | 6  |
| [2]. Créances . . . . .                                        | 7  |
| [3]. Avoirs en banque, en caisse . . . . .                     | 7  |
| [4]. Comptes de régularisation . . . . .                       | 7  |
| [5]. Fonds / Fonds associatifs . . . . .                       | 7  |
| [6]. Réserves et résultat . . . . .                            | 7  |
| [7]. Subventions d'investissements et d'équipement . . . . .   | 8  |
| [8]. Dettes . . . . .                                          | 8  |
| Notes relatives au Compte de Profits et Pertes . . . . .       | 8  |
| [9]. Personnel . . . . .                                       | 8  |
| [10]. Corrections de valeurs sur les immobilisations . . . . . | 9  |
| [11]. Autres charges d'exploitation . . . . .                  | 9  |
| [12]. Charges exceptionnelles . . . . .                        | 9  |
| [13]. Montant du chiffre d'affaires . . . . .                  | 9  |
| [14]. Dons . . . . .                                           | 9  |
| [15]. Subventions d'exploitation des Ministères . . . . .      | 9  |
| Engagements hors bilan . . . . .                               | 10 |
| Budget 2010 . . . . .                                          | 10 |

*Généralités*

La FONDATION POUR L'ACCES AU LOGEMENT, en abrégé la FAL, a été constituée pour une durée illimitée le 3 février 2009 par acte authentique par devant Maître Alex Weber, Notaire à Bascharage. Reconnue d'utilité publique, ses statuts ont été approuvés par arrêté grand-ducal du 9 mars 2009 et publiés au Mémorial le 10 avril 2009.

La Fondation a pour objet de promouvoir et de réaliser l'accès au logement des personnes défavorisées. A cet effet, une agence immobilière sociale (AIS) a été créée. Elle s'occupe de la gestion de logements propres ou sur mandat d'un propriétaire-bailleur public ou privé. Ces logements sont destinés à toute personne exposée à la précarité, la pauvreté et/ou l'exclusion sociale.

Les services et activités de la FAL sont offerts à toute personne indépendamment de sa nationalité, de son origine ethnique, de son sexe, de sa confession ou encore de son opinion politique.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre. Ce premier exercice a toutefois débuté le 3 février 2009, date de constitution de la Fondation, pour s'achever le 31 décembre 2009. De ce fait, les comptes ne présentent pas de chiffres comparatifs avec l'exercice précédent.

Le siège social de la Fondation est établi à L-1713 Luxembourg, 202 b, rue de Hamm.

La Fondation est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation G 201.

A partir de l'exercice 2010, les comptes de la Fondation seront audités par Grant Thornton Lux Audit S.A., Réviseur d'Entreprises Agréé, à Capellen.

#### *Rapport d'activité succinct de l'exercice*

##### Chronologie des événements clés

03.02.09 Constitution de la Fondation pour l'Accès au Logement (FAL) auprès du notaire Me Alex Weber à Bascharage.

09.03.09 Reconnue, par arrêté grand-ducal, comme organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles.

10.04.09 Publication des statuts de la FAL dans le Mémorial C-N°786.

01.07.09 Engagement du chargé de direction.

Début de la mise en place du service «Agence Immobilière Sociale».

01.09.09 Engagement du coordinateur social.

28.09.09 Ouverture officielle. Inauguration des bureaux de l'Agence Immobilière Sociale par les Ministres Marie-Josée Jacobs et Marco Schank.

Présentation du service au grand public. Forte présence dans les médias, suivi d'un grand intérêt aussi bien des demandeurs et services sociaux que des propriétaires.

Début de l'activité.

Du 02.10.09 Présence à la Semaine du Logement au sein du stand 05,10.09 commun des associations. Fort intérêt des visiteurs.

16.10.09 Engagement du responsable du service technique.

Début de la mise en place du service technique.

Résultat / Chiffres au 31 décembre 2009

Contact avec les propriétaires: +-180

Visites de logements: 50

Demandes en aide à un logement: 261

Projets d'inclusion sociale réalisés par le logement: 9

Personnes relogées: 29

Dont: Femmes adultes: 10

Hommes adultes: 2

Mineurs: 17

#### *Principes, Règles et Méthodes comptables*

La comptabilité de la Fondation est tenue en EUR et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Ils ont été préparés en concordance avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg (LuxGAAP) conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Les règles d'évaluation utilisées sont les suivantes:

- Les transactions effectuées dans une devise autre que l'euro durant l'exercice sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Pour les créances et les dettes, les bénéfices de change réalisés et les pertes de change réalisées ou non-réalisées à la clôture des comptes sont enregistrées au Compte de Profits et Pertes aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Pour les avoirs en banque, tant les bénéfices réalisés que les pertes de change réalisées ou non-réalisées à la date de clôture des comptes sont enregistrés au Compte de Profits et Pertes. Les autres éléments sont tenus au cours de change historique.

- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou, lors d'un apport, d'un don ou d'un legs en nature, à leur valeur d'expertise ou d'estimation. Ces montants sont diminués des corrections de valeur calculées de façon linéaire sur base de la durée de vie estimée des immobilisations. Des corrections de valeur supplémentaires sont comptabilisées lorsque les immobilisations ne peuvent plus être utilisées par la Fondation.

- Les immobilisations financières sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Des corrections de valeur sont actées si des moins-values sont constatées.

- Les créances envers les clients sont indiquées à leur valeur nominale. Les créances envers les clients douteux sont indiquées dans un compte distinct. Une correction de valeur tient compte des risques éventuels de non-recouvrement.

- Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

- Les subventions reçues de l'Etat pour l'acquisition d'immobilisations sont portées au passif du bilan pour leur valeur initiale et les amortissements vont de pair avec ceux pratiqués pour les immobilisations corporelles

*Bilan pour la période allant du 3 février 2009 au 31 décembre 2009*

ACTIF

|                                 | 2009           |
|---------------------------------|----------------|
| A Frais d'établissement         | -              |
| B Actif immobilisé              | 151 417.87     |
| I Immobilisations incorporelles | -              |
| II Immobilisations corporelles  | [1] 151 417.87 |
| III Immobilisations financières | -              |
| C Actif circulant               | 32 051.33      |
| I Stocks                        | -              |
| II Créances supérieures à 1 an  | -              |
| III Créances à 1 an au plus     | [2] 22 070.04  |
| IV Valeurs mobilières           | -              |
| V Avoirs en banque, en caisse   | [3] 9 981.29   |
| D Comptes de régularisation     | [4] 3 256.80   |
| Total Actif                     | 186 726.00     |

PASSIF

|                                             | 2009           |
|---------------------------------------------|----------------|
| A Fonds / Fonds associatifs et réservés     | 155 106.03     |
| I Fonds / Fonds associatifs                 | [5] 146 051.42 |
| II Fonds affectés assortis de conditions    | -              |
| III Fonds dédiés                            | -              |
| IV Réserves                                 | -              |
| 1 Réserves statutaires                      | -              |
| 2 Réserves conventionnelles                 | -              |
| 3 Autres réserves                           | -              |
| V Résultat reporté (B+) (P-)                | -              |
| VI Résultat de l'exercice                   | [6] -4 381.74  |
| VII Subv. d'investissements et d'équipement | [7] 13 436.35  |
| B Provisions                                | -              |
| C Dettes                                    | 31 619.97      |
| I Dettes à plus d'un an                     | -              |
| 1 Auprès d'établissements de crédit         | -              |
| 2 Autres dettes supérieures à 1 an          | -              |
| II Dettes à un an au plus                   | 31 619.97      |
| 1 Auprès d'établissements de crédit         | -              |
| 2 Autres dettes à 1 an au plus              | [8] 31 619.97  |
| D Comptes de régularisation                 | -              |
| Total Passif                                | 186 726.00     |

*Compte de profits et Pertes pour la période allant du 3 février 2009 au 31 décembre 2009*

CHARGES

|                                               | 2009          |
|-----------------------------------------------|---------------|
| 1 Réd. stocks PF + encours fabrication        | -             |
| 2.a Cons.MP, consomm. et marchandises         | -             |
| 2.b Autres charges externes                   | 41 066.79     |
| 3 Frais de personnel                          | [9] 69 368.30 |
| a) Salaires et traitements                    | 61 469.15     |
| b) Charges sociales                           | 7 899.15      |
| c) Pensions complémentaires                   | -             |
| d) Autres charges sociales                    | -             |
| 4.a Corr. val.s/fr.établi.+ imm.corp./incorp. | [10] 3 350.75 |

|                                   |      |            |
|-----------------------------------|------|------------|
| 4.b Corr.val.s/actif circulant    |      | -          |
| 5 Autres charges d'exploitation   | [11] | 128.98     |
| 6 Corr. val.s/immob.fin.et VMP    |      | -          |
| 7 Charges financières             |      | 125.00     |
| a) Intérêts et charges assimilées |      | -          |
| b) Autres charges financières     |      | 125.00     |
| 8                                 |      | -          |
| 9                                 |      | -          |
| 10 Charges exceptionnelles        | [12] | 781.37     |
| 11 Impôts sur le résultat         |      | -          |
| 12 Autres impôts                  |      | -          |
| 13 Bénéfice de l'exercice         |      | -          |
| TOTAL CHARGES                     |      | 114 821.19 |

## PRODUITS

|                                                   |      |            |
|---------------------------------------------------|------|------------|
|                                                   |      | 2009       |
| 1 Chiffres d'affaires                             | [13] | 5 887.85   |
| 2 Augm.stock PF + en cours fabrication            |      | -          |
| 3 Travaux effectués par fondation pour elle-même  |      | -          |
| 4 Cotisations, dons, legs et subsides             |      | 445.00     |
| a) Cotisations                                    |      | -          |
| b) Dons                                           | [14] | 445 00     |
| c) Legs                                           |      | -          |
| d) Autres produits de la générosité du public     |      | -          |
| 5 Subventions d'exploitation                      |      | 103 792.66 |
| a) Subventions des Ministères                     | [15] | 103 792.66 |
| b) Subventions d'autres collectivités publiques   |      | -          |
| c) Subventions sur exercices antérieurs           |      | -          |
| d) Autres subventions d'exploitation              |      | -          |
| 6 Autres produits d'exploitation                  |      | -          |
| 7 Produits financiers VMP et de créances          |      | -          |
| a) Sur actif immobilisé                           |      | -          |
| b) Autres produits                                |      | -          |
| 8 Autres intérêts et produits assimilés           |      | 33.09      |
| 9 Corrections de val. des subv. de l'actif immob. | [7]  | 280.85     |
| 10 Produits exceptionnels                         |      | -          |
| 11 Perte de l'exercice                            |      | 4 381.74   |
| TOTAL PRODUITS                                    |      | 114 821.19 |

## Annexe Notes relatives au Bilan

**[1]. Immobilisations corporelles.** Au moment de sa constitution, la Fondation a reçu de la part de l'asbl Wunnengshëllef un immeuble sis à Rodange, 57, rue Joseph Philippart. La base d'amortissement de la construction est constituée par le prix d'acquisition diminué de la quote-part relative au terrain estimée à 20%. La valeur d'acquisition a été évaluée au coût d'acquisition que l'asbl Wunnengshëllef a payé lors de son achat en plusieurs lots de 1991 à 1994.

En cours d'exercice, du mobilier de bureau et du matériel informatique ont été acquis par subventions d'investissements et d'équipement du Ministère de la famille.

Les taux et modes d'amortissement appliqués sont les suivants:

|                       | Taux<br>d'amortissement | Mode<br>d'amortissement |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Constructions         | 3.00%                   | Linéaire                |
| Mobilier              | 20.00%                  | Linéaire                |
| Matériel informatique | 33.00%                  | Linéaire                |

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

42918

|                                                                | Terrains et constructions | Installations techniques et machines | Autres installations, outillage et mobilier | Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours | Total      |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------|
| Valeurs brutes au début de l'exercice                          | -                         | -                                    | -                                           | -                                                       | -          |
| Entrées au cours de l'exercice . . . . .                       | 141 051.42                | -                                    | 13 717.20                                   | -                                                       | 154 768.62 |
| Sorties au cours de l'exercice                                 | -                         | -                                    | -                                           | -                                                       | -          |
| Valeurs brutes à la fin de l'exercice . . . . .                | 141 051.42                | -                                    | 13 717.20                                   | -                                                       | 154 768.62 |
| Corrections de valeur au début de l'exercice                   | -                         | -                                    | -                                           | -                                                       | -          |
| Dotations de l'exercice . . . . .                              | -3 069.90                 | -                                    | -280.85                                     | -                                                       | -3 350.75  |
| Reprises de l'exercice                                         | -                         | -                                    | -                                           | -                                                       | -          |
| Transferts de l'exercice                                       | -                         | -                                    | -                                           | -                                                       | -          |
| Corrections de valeur à la fin de l'exercice . . . . .         | -3 069.90                 | -                                    | -280.85                                     | -                                                       | -3 350.75  |
| valeurs nettes à la fin de l'exercice . . . . .                | 137 981.52                | -                                    | 13 436.35                                   | -                                                       | 151 417.87 |
| valeurs nettes à la fin de l'exercice de la période précédente | -                         | -                                    | -                                           | -                                                       | -          |

**[2]. Créances.** Les créances se composent principalement de subsides à recevoir du Ministère de la Famille et de l'Intégration pour un montant de 10 485.70 €, du Ministère du Logement pour un montant de 3 496.50 € et d'un compte fournisseur débiteur.

Le détail des créances à un an au plus se présente comme suit:

|                                        | N         |
|----------------------------------------|-----------|
| Créances à un an au plus               |           |
| Clients / Bénéficiaires . . . . .      | 277.00    |
| Factures à établir . . . . .           | 167.26    |
| MIFA subventions à recevoir . . . . .  | 10 485.70 |
| MILOG subventions à recevoir . . . . . | 3 496.50  |
| Fournisseurs débiteurs . . . . .       | 7 643.58  |
| Total . . . . .                        | 22 070.04 |

**[3]. Avoirs en banque, en caisse.** Le montant des liquidités représente l'avoir en banque de la Fondation à la clôture de l'exercice.

**[4]. Comptes de régularisation.** Les comptes de régularisation de l'actif sont constitués des opérations suivantes:

|                                                      | N        |
|------------------------------------------------------|----------|
| Compte de régularisation                             |          |
| Frais de maintenance logiciel comptable . . . . .    | 1 653.13 |
| 50% frais inauguration . . . . .                     | 264.95   |
| Location d'un stand à la foire du logement . . . . . | 1 108.72 |
| Charges locatives bureau 01/2010 . . . . .           | 230.00   |
| Total . . . . .                                      | 3 256.80 |

**[5]. Fonds / Fonds associatifs.** Les fonds associatifs correspondent aux moyens versés en espèces par l'asbl European Anti Poverty Network «EAPN Lëtzebuerg» lors de la constitution de la Fondation et à la valeur de l'immeuble sis à Rodange, 57, rue Joseph Philippart reçu lors la création de la Fondation.

Les fonds associatifs se décomposent comme suit:

|                                         | Lors de la constitution |
|-----------------------------------------|-------------------------|
| Fonds / Fonds Associatifs               |                         |
| Apport cash . . . . .                   | 5 000.00                |
| Valeur immeuble sis à Rodange . . . . . | 141 051.42              |
| Total . . . . .                         | 146 051.42              |

**[6]. Réserves et Résultat.** Ce premier exercice a dégagé une perte. De ce fait, aucune allocation aux réserves n'a été réalisée.

Les mouvements de la période se présentent comme suit:

|                          | Réserves<br>conventionn. | Autres<br>réserves | Résultats<br>reportés | Résultat<br>de<br>l'exercice |
|--------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------|------------------------------|
| A la date de clôture N-1 | -                        | -                  | -                     | -                            |
| Résultat de l'exercice   | -                        | -                  | -                     | -4 381.74                    |
| Autres mouvements        | -                        | -                  | -                     | -                            |
| A la date de la clôture  | -                        | -                  | -                     | -4 381.74                    |

**[7]. Subventions d'investissements et d'équipement.** Des subventions d'équipement ont permis l'acquisition d'un premier matériel pour permettre à la Fondation de remplir sa mission. Ces subventions s'amortissent parallèlement à l'équipement acquis. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

|                         | Subventions<br>d'investiss. et<br>d'équipement | Correction<br>de valeur<br>de<br>l'exercice | Corrections<br>de valeur<br>des périodes<br>précédentes | Total     |
|-------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------|
| Ministère de la Famille | 13 717.20                                      | -280.85                                     | -                                                       | 13 436.35 |
| Total                   | 13 717.20                                      | -280.85                                     | -                                                       | 13 436.35 |

**[8]. Dettes.** La durée résiduelle des postes de la rubrique «Dettes» se présente comme suit:

|                                                           | A un an au<br>plus | De un à<br>cinq ans | A plus de<br>cinq ans | Total (N) |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|-----------|
| Dettes envers des établissements de crédit                | -                  | -                   | -                     | -         |
| Acomptes et avances reçus                                 | 10 214.30          | -                   | -                     | 10 214.30 |
| Dettes sur achats et prestations de services              | 16 429.07          | -                   | -                     | 16 429.07 |
| Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale | 4 976.60           | -                   | -                     | 4 976.60  |
| Autres dettes                                             | -                  | -                   | -                     | -         |
| Total                                                     | 31 619.97          |                     |                       | 31 619.97 |

### Notes relatives au Compte de Profits et Pertes

**[9]. Personnel.** La Fondation a employé 0.91 personne à temps plein et en moyenne au cours de l'exercice répartie de la manière suivante:

|                      | N    |
|----------------------|------|
| Employés             | 0.91 |
| Ouvriers             | -    |
| Autres (à spécifier) | -    |
| Total                | 0.91 |

**[10]. Corrections de valeurs sur les immobilisations.** Les corrections de valeurs de l'exercice se répartissent comme suit:

|                                              | Terrains et<br>constructions | Installations<br>techniques et<br>machines | Autres<br>installations,<br>outillage et<br>mobilier | Total    |
|----------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------|
| Dotations de l'exercice                      | 3 069.90                     | -                                          | 280.85                                               | 3 350.75 |
| Reprises de l'exercice                       | -                            | -                                          | -                                                    | -        |
| Transferts de l'exercice                     | -                            | -                                          | -                                                    | -        |
| Corrections de valeur à la fin de l'exercice | 3 069.90                     | -                                          | 280.85                                               | 3 350.75 |

**[11]. Autres charges d'exploitation.** Les autres charges d'exploitation se décomposent comme suit:

|                                         | N      |
|-----------------------------------------|--------|
| Entretiens et réparations sur logements | 19.98  |
| Secours financier - Aide frais ménage   | 109.00 |
| Total                                   | 128.98 |

**[12]. Charges exceptionnelles.** Les charges exceptionnelles se composent uniquement des frais de constitution de la Fondation qui ont été intégralement pris en charge au cours de ce premier exercice.

**[13]. Montant du chiffre d'affaires.** Le chiffre d'affaires se ventile comme suit:

|                                                   | N        |
|---------------------------------------------------|----------|
| Contribution financière des usagers . . . . .     | 5 089.10 |
| Contribution charges locat. des usagers . . . . . | 631.49   |
| Ass. Risques locatifs - Rembt des bénéf. . . . .  | 167.26   |
| Total . . . . .                                   | 5 887.85 |

**[14]. Dons.** Au cours de l'exercice, un don de 445.00 € a été fait au profit de la Fondation.

**[15]. Subventions d'exploitation des Ministères.** Les subventions d'exploitation des Ministères concernant l'exercice se répartissent de la façon suivante:

|                                   | Subventions<br>reçues | Subventions<br>à recevoir | Subventions<br>à<br>rembourser | Total      |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------------------|--------------------------------|------------|
| Ministère de la Famille . . . . . | 110 088.05            | -                         | 9 791.89                       | 100 296.16 |
| Ministère du Logement . . . . .   | -                     | 3 496.50                  | -                              | 3 496.50   |
| Total . . . . .                   | 110 088.05            | 3 496.50                  | 9 791.89                       | 103 792.66 |

#### Engagements hors bilan

- Au 31 décembre 2009, l'engagement cumulé envers les bailleurs concernant les contrats de bail jusqu'à leur échéance pour les logements de l'Agence Immobilière Sociale est estimé à 382 280.00 € environ.

- Il existe un contrat d'ouverture de crédit en compte courant d'avances jusqu'à concurrence de la somme de cent mille euros (100 000 EUR) avec la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat en date du 8 juin 2009.

Il existe un engagement de céder à la banque les participations financières périodiques de l'Etat luxembourgeois aux frais de fonctionnement de la Fondation, due en vertu des conventions et avenants entre la Fondation et le Ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi qu'avec le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement.

#### Budget 2010

##### BUDGET PREVISIONNEL 2010

|                                   |            |                                        |            |
|-----------------------------------|------------|----------------------------------------|------------|
| Charges . . . . .                 | 320 000.00 | Produits . . . . .                     | 280 000.00 |
| Frais de personnel . . . . .      | 190 000.00 | subventions d'exploitation . . . . .   | 255 500.00 |
| Autres charges externes . . . . . | 22 000.00  | Correct, Val. Subv, actif imm. . . . . | 5 000.00   |
| Corrections de valeurs . . . . .  | 8500.00    |                                        |            |
|                                   | 540 500,00 |                                        | 540 500.00 |

Référence de publication: 2013022885/342.

(130027393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

#### Intes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.876.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 janvier 2013 que:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur John Weber et de Monsieur Guy Lanners de leur fonction d'administrateur L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Roberto SANNA, né le 18.09.1967 à Gênes (I), demeurant à Voskovcova 61 CZ-15200 Prague 5

Madame Zuzana FAMIGLIETTI, né le 10.06.1954 à Benesov (CZE), demeurant à Zborovska 751/2 CZ-15200 Prague 5 (CZE).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué de Monsieur LEO-PERSONNETTAZ Claudio, né le 29.07.1955 à Aosta (Italie), demeurant à Zatecka 41/4 CZ-11000 Praha 1 (Tchequie). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes la société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B 38136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013029878/23.

(130036450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Schroder Alternative Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.315.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Georges Saier, nommé le 15 janvier 2013 en qualité d'administrateur de la société, a changé.

L'adresse de Monsieur Georges Saier est désormais la suivante:

6, rue Paul Baudry

F-75008 Paris

France

Luxembourg, le 28 février 2013.

Noel Fessey

*Authorised Signatory*

Référence de publication: 2013030120/16.

(130036512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Georges Saier, nommé le 29 mai 2012 en qualité d'administrateur de la société, a changé.

L'adresse de Monsieur Georges Saier est désormais la suivante:

6, rue Paul Baudry

F-75008 Paris

France

Luxembourg, le 28 février 2013.

Noel Fessey

*Authorised Signatory*

Référence de publication: 2013030121/16.

(130036508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Active Learning, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.214.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030944/10.

(130038351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Master SIF SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 159.968.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030583/10.

(130037514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Nabben Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.309.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Mars 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013030617/12.

(130037321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Polytech Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 72.051.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2013*

Démission de Madame Toussaint Marie-Anne, née le 20 octobre 1950 à Bouzonville, demeurant à F-57710 Bure-Tressange, Rue Josquin des Prêz 22 de son poste d'Administrateur.

Nomination d'un nouvel administrateur pour une durée de 6 ans : Monsieur Vellingier Pierre-Marie, né le 28 juillet 1986 à Thionville, demeurant à F-57300 Mondelange, Rue de Metz 477

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013030679/13.

(130037227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**New Texsystem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 24.022.

Suite à une cession de parts sociales, le capital social de la société se trouve ainsi réparti:

MEDIALO INVESTMENTS SA

65, Rue des Romains, L-8041 Strassen

RCS Luxembourg: B24 022 ..... 124 parts sociales

Total ..... 124 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW TEXSYSTEM SARL

Référence de publication: 2013030628/14.

(130036960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Alfa Treasury Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.236.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 25 février 2013*

L'associé unique de la Société décide de nommer avec effet immédiat M. Richard David James, né à Royaume-Uni le 15 juin 1964, ayant son adresse professionnelle au 25 Park Lane, Londres, W1K 1RA, Royaume-Uni, et M. Daniel Arendt, né à Grand Duché de Luxembourg le 15 mai 1961, ayant son adresse professionnelle au 42 op Fankenacker, L-3265, Bettembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme administrateurs de la Société, pour une période jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013030953/15.

(130038181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Agence EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 5.271.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 28 mars 2011 à 11.00 heures*

L'Assemblée procède par la suite au renouvellement du mandat d'Administrateur pour une durée de cinq ans de Monsieur Alessandro Riccardi.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour Agence Europe

Signature

Référence de publication: 2013030948/15.

(130038263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Andean Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.225.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pour Andean Finance S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2013030958/13.

(130037951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**L'Art du Cuir, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 12, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 38.561.

—  
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 mars 2013.

Pour L'ART DU CUIR SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013030543/12.

(130037348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Bankers & Brokers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.298.

—  
En date du 22 février 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur et de président de la société Bankers & Brokers S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 130298.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur Bertrand Michaud

3, rue Belle-Vue

L-1227 Luxembourg

Référence de publication: 2013031007/14.

(130037987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.589.

---

*Rectificatif de la mention L130001060 déposé le 03/01/2013*

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.

P.L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013031013/15.

(130038426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Bankers & Brokers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.298.

En date du 22 février 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société Bankers & Brokers S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 130298.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Pour extrait conforme

Madame Orietta RIMI

40, Avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Référence de publication: 2013031008/14.

(130037987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Aviva Investor EBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.938.

---

*Extrait rectificatif de la publication L130019885 déposée le 31 janvier 2013*

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée (nouveau format).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013030968/12.

(130038259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Cienega S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.342.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes rectifiés remplacent les comptes annuels au 31.12.2010 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25/07/2011 sous la référence L110119288

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031052/13.

(130038232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Bondani et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 16.397.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 mars 2013.

*Pour BONDANI ET CIE SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013031028/12.

(130038373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Fiduciaire COFIGEST s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 94.959.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2013031121/13.

(130038339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Athena Private Equity 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.914.

*Extrait de résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2013*

Il est décidé de transférer l'adresse de la société 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg au 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Certifié sincère et conforme

*Pour ATHENA PRIVATE EQUITY 2 S.A.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013030999/14.

(130038017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Building and Office Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.384.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

*Pour: BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013031039/15.

(130038129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031061/10.

(130038165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**CJPS Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 55, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 135.354.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013031062/10.

(130038337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**CC Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.753.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013031057/10.

(130038243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Copia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.752.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2013.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2013031069/10.

(130038244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**CPP Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 174.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013031071/14.

(130038127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Hospicom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 175.347.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le quinze février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
ont comparu:

1) Monsieur Bünyamin GÖK, responsable technique, né à Metz (France), le 10 août 1976, demeurant 2, Impasse Lech Walea, F-57300 Hagondange (France);

2) Monsieur Senol BALCI, responsable commercial, né à Saint Dié (France), le 17 mai 1978, demeurant 26, rue Jeanne Jugan, F-57070 Metz (France).

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objets:

- l'étude en ingénierie des systèmes électroniques;
- la commercialisation de systèmes de communication hospitalière, de systèmes de sécurité incendie ainsi que tout type de matériel électrique;
- la prestation de service liée aux matériels vendus.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou l'extension.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objectif ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "HOSPICOM", société à responsabilité limitée.

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenues de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou encore par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation sera toujours requise.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Ensuite ont comparu, Monsieur Bünyamin GÖK et Monsieur Senol BALCI, prénommés, lesquels ont déclaré, en leur capacité des deux seuls et uniques associés, souscrire et libérer intégralement en numéraire les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

| Associés                            | Capital<br>souscrit | Nombre<br>de parts<br>sociales | Libération   |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------|
| 1) M. Bünyamin GÖK, prénommé; ..... | 6'250.- EUR         | 50                             | 6'250.- EUR  |
| 2) M. Senol BALCI, prénommé; .....  | 6'250.- EUR         | 50                             | 6'250.- EUR  |
| TOTAL: .....                        | 12'500.- EUR        | 100                            | 12'500.- EUR |

Preuve de cette libération en numéraire, soit la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12,500,- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Coût, évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à DEUX (2), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

(i) *gérant technique:*

Monsieur Bünyamin GÖK, responsable technique, né à Metz (France), le 10 août 1976, demeurant 2, Impasse Lech Walesa, F-57300 Hagondange (France);

(ii) *gérant administratif:*

Monsieur Senol BALCI, responsable commercial, né à Saint Dié (France), le 17 mai 1978, demeurant 26, rue Jeanne Jugan, F-57070 Metz (France).

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 1, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux représentants des parties comparantes, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes représentants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. GÖK, S. BALCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2013. Relation: EAC/2013/2236. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013026567/166.

(130031987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

### **Etruscan S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 5.013.

### **STATUTES**

THIS PARTNERSHIP AGREEMENT is dated February 19, 2013 and made between:

1. Mr. Bernardino BRANCA, born on 19/02/1957 in Milan, Italy, residing at via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italy ("Partner I"); and

2. Mrs. Andrea Sargeant BRANCA, born on 21/12/1959 in Leicester, United Kingdom, residing at via San Maurilio n. 23, 20122 Milan, Italy ("Partner II", and together with the Partner I, the "Partners").

WHEREAS, this partnership agreement (this "Agreement") is entered into between the Partners for the purposes of incorporating a distinctive non-commercial partnership under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg formed between them and governed by the following articles of association:

### **ARTICLES OF ASSOCIATION**

#### **Art. 1. Legal form, Name, Registered office and Partners.**

1.1 The partnership is a non-commercial partnership under the Luxembourg Civil Code and is incorporated for an indefinite term. The partnership is distinct and applies only to the contributions made by the partners as well as the use and the fruit of the same and does not have the form of any of the types of commercial companies listed in the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Commercial Companies Act 1915").

1.2 The partnership's name is:

Etruscan S.C.

1.3 The registered office of the partnership is situated in the City of Luxembourg.

1.4 The partners are liable towards third parties in accordance with article 1863 of the Luxembourg Civil Code, each for an equal part and amount.

1.5 No partner shall be disqualified from contracting with the partnership nor shall any contract or arrangement entered into by or on behalf of the partnership with any partner or in which any partner is in any way interested be ultra vires, nor shall any partner so contracting or being so interested be liable to account to the partnership for any profit realised by any such contract or arrangement by reason only of being a partner or of the relationship thereby established.

#### **Art. 2. Object.**

2.1 The objects of the partnership are civil in nature and includes the acquisition of participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense, with exclusion of commercial acts.

2.2 The object of the partnership includes financing and providing security for the debts of partners or of third parties.

#### **Art. 3. Capital and Partnership interests.**

3.1 The capital of the partnership is set at two euro (EUR 2.-), divided into two (2) partnership interests having a par value of one euro (EUR 1.-) each. Partnership interests shall be in registered form and uncertificated.

3.2 No partner, not even the managing partner, can admit a third party as a partner to the partnership without the unanimous consent of the other partners. The contribution of a partner to the partnership may be in cash, in kind or services rendered.

3.3 Partnership interests may be issued pursuant to a resolution of the general meeting of partners, subject to and in accordance with article 3.2 above, and the general meeting of partners may resolve to cancel partnership interests.

3.4 The transfer of partnership interests shall be enacted by notarial deed or under private seal, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

3.5 Partnership interests cannot be transferred among the living to non-partners. A transfer of a partnership interest by one partner to another shall not be valid towards the partnership or third parties but until the same has been notified

to the partnership or accepted by it. A partner can only transfer its ultimate partnership interest subject to and in accordance with article 8.3 below.

3.6 Each admittance of a new partner to, and each withdrawal of an existing partner from, the partnership, as well as all other changes in the partners of the partnership, shall be filed and published, subject to and in accordance with the Luxembourg Civil Code and the Commercial Companies Act 1915.

#### **Art. 4. Managing partner and Representation.**

4.1 The partnership shall be managed by a single partner designated by the general meeting of partners. Where the meeting has not decided otherwise at the time of the designation, the managing partner shall be deemed designated for the duration of the partnership.

4.2 The managing partner may be replaced by another partner at any time, with or without cause.

4.3 The partnership is represented by the managing partner only.

#### **Art. 5. General meeting of partners.**

5.1 General meetings of partners shall be held as often as necessary.

5.2 General meetings of partners are held in the municipality in which the partnership has its registered office.

5.3 Each partner has one vote. Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, resolutions of partners are adopted by a simple majority of the votes cast by the partners present or represented; provided, however, that a merger, division or change of nationality of the partnership and an amendment to its articles of association require the unanimous vote of all partners. If there is a tie in voting, the proposal shall be rejected.

5.4 If the formalities for convening and/or holding of general meetings of partners have not been complied with, valid resolutions can only be adopted by a general meeting of partners, if in such meeting all of the partners are present or represented and the resolutions are carried by a unanimous vote.

5.5 Resolutions of the partners may also be adopted in writing without holding a general meeting of partners.

#### **Art. 6. Financial year and Profits and losses.**

6.1 The partnership's financial year shall coincide with the calendar year.

6.2 The profits realised in a financial year are at the disposal of the general meeting of partners; provided that the share of each partner in the profits and losses is in proportion to his capital contributions, as determined by the number of partnership interests held by such partner.

#### **Art. 7. Conversion, Merger and Division.**

7.1 The partnership can be converted into a commercial company pursuant to a resolution of the general meeting of partners. Such resolution is valid only if it is carried by shareholders representing at least three-fifths of the partnership interests.

7.2 The managing partner, the sole manager or the management board, as applicable, can propose a merger or division of the partnership to the general meeting of partners. To this effect, the managing partner, the sole manager or the management board, as applicable, and the administrative or management bodies of the other companies involved in the merger or division shall draw up common draft terms of merger or division. The common draft terms shall be filed and published in accordance with article 9 of the Commercial Companies Act 1915. In case of a cross-border merger or division, the common draft terms shall also be published in the official journals of the other jurisdictions concerned.

7.3 In the event a company is merged with and absorbed by the partnership or a company is being divided and as a result all or part of such company's assets and liabilities are transferred to the partnership by operation of law, partnership interests shall be allotted to the members of such company, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915.

7.4 The minutes of the general meeting of partners resolving upon a merger or division shall be drawn up in the form of a notarial deed.

#### **Art. 8. Termination of the partnership.**

8.1 The partnership may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the general meeting of partners.

8.2 With regard to natural persons, in the event of the death of a partner, other than the penultimate partner, the partnership is continued by the surviving partners. In the event of the death of the penultimate partner, the partnership can be continued with his heirs. If the partnership is not continued with one or more heirs, the partnership is dissolved if no new partner is admitted within one month of the death of the penultimate partner.

With regard to bodies corporate, in the event a partner other than the penultimate partner ceases to exist, other than by reason of merger or division, the partnership is continued by the other partners. In the event the penultimate partner ceases to exist, other than by reason of merger or division, the partnership is dissolved if no new partner is admitted within one month thereafter.

8.3 A partner may only withdraw from the partnership by giving six months' advance notice in writing to the other partners. Notwithstanding the foregoing, a partner may withdraw from the partnership without delay if all of the other partners waive their entitlement to such notice.

8.4 If the partnership is dissolved pursuant to a resolution of the general meeting of partners, the managing partner shall become the liquidator of the dissolved partnership. The meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

8.5 During liquidation, the provisions of these articles of association shall remain in force to the extent possible.

8.6 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved partnership shall be transferred to the partners in proportion to their capital contributions, as determined by the number of partnership interests held by each partner.

Finally, the Partners established:

A. one (1) partnership interest, numbered 1, is hereby issued and subscribed for by Partner I, who hereby undertakes to contribute an amount of one euro (EUR 1.-), and one (1) partnership interest, numbered 2, is hereby issued and subscribed for by Partner II, who hereby undertakes to contribute an amount of one euro (EUR 1.-), whereby the capital of the company amounts to two euro (EUR 2.-).

In accordance with article 1845 of the Luxembourg Civil Code, Partner I and Partner II are severally indebted to the partnership for everything they have undertaken to contribute.

B. The first financial year of the partnership commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand and thirteen.

C. The registered office of the partnership is located at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

D. Partner II is the managing partner of the partnership for an indefinite term.

### **Suit la traduction française du texte qui précède, qui ne fait pas foi:**

CET ACCORD DE PARTENARIAT est daté du 19 février 2013 et est conclu entre:

(1) M. Bernardino BRANCA, né le 19 février 1957 à Milan, Italie, demeurant à via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italie («Associé I»); et

(2) Mme Andrea Sargeant BRANCA, née le 21 décembre 1959 à Leicester, Royaume-Uni, demeurant à via San Maurilio n. 23, 20122 Milan, Italie («Associé II», et ensemble avec Associé I, les «Associés»).

ATTENDU QUE cet accord de partenariat (cet «Accord») est conclu entre les Associés aux fins de constituer une société civile particulière de droit luxembourgeois qui sera formée entre eux et régie par les statuts suivants:

### **STATUTS**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme juridique, Dénomination, Siège et Associés.**

1.1 La société est une société civile selon le Code civil et est constituée pour une durée illimitée. La société civile est particulière et ne s'applique qu'aux apports effectués par les associés, ou à leur usage, ou aux fruits à en percevoir et n'a pas la forme de l'une des sociétés commerciales énumérées à la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales»).

1.2 La société est dénommée:

Etruscan S.C.

1.3 Le siège de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

1.4 Les associés sont responsables à l'égard des tiers conformément à l'article 1863 du Code civil, chacun pour une somme et part égales.

1.5 Aucun associé ne sera empêché de conclure un marché avec la société, et aucun marché ou arrangement qui sera conclu par la société ou en son nom avec un associé, ou auquel un associé sera de quelque façon intéressé, ne pourra être ultra vires, et aucun associé qui conclura ainsi un marché avec la société ou qui aura un intérêt dans ce marché, ne sera tenu, pour le seul motif d'être un associé, ou en raison de la relation ainsi établie, de rendre compte à la société des bénéfices réalisés sur ce marché ou arrangement.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 Les objets de la société sont civils et comprennent la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations et de faire tout ce qui s'y rapporte ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large, à l'exclusion des actes de commerce.

2.2 L'objet de la société comprend le financement et la constitution des sûretés pour les dettes d'associés ou de tiers.

#### **Art. 3. Capital et Parts d'intérêt.**

3.1 Le capital de la société est fixé à deux euro (EUR 2.-), divisé en deux (2) parts d'intérêt ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. Toutes les parts sont nominatives et aucun certificat de part ne sera émis.

3.2 Aucun associé ne peut, même l'associé-gérant, associer une tierce personne à la société sans le consentement unanime des autres associés. L'apport de chaque associé à la Société pourra être en numéraire, en nature ou en industrie.

3.3 L'émission de parts s'effectue en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés, sous réserve de et en conformité avec l'article 3.2 ci-dessus, et l'assemblée peut décider d'annuler des parts.

3.4 La cession de parts s'opèrera par acte authentique ou sous seing privé, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

3.5 Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés. Une cession de parts à un autre associé n'est opposable à la société et aux tiers qu'après notification à la société ou acceptation par celle-ci. Un associé ne peut pas céder sa part ultime autre que sous réserve et en conformité avec l'article 8.3 ci-dessous.

3.6 Chaque association d'un nouveau associé à et chaque retrait d'un associé existant de la société, ainsi que tous les autres changements dans les associés de la société, doit être déposé et publié sous réserve de et en conformité avec le Code civil et la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales.

#### **Art. 4. Associé-gérant et Représentation.**

4.1 La société est administrée par un seul associé désigné par l'assemblée générale des associés. S'il n'en a été décidé autrement par les associés lors de la désignation, l'associé-gérant est réputé désigné pour la durée de la société.

4.2 L'associé-gérant peut être remplacé par un autre associé à tout moment, avec ou sans cause légitime.

4.3 La société est représentée exclusivement par l'associé-gérant.

#### **Art. 5. Assemblée générale des associés.**

5.1 Les assemblées générales des associés doivent être tenues aussi souvent que nécessaire.

5.2 Les assemblées générales des associés sont tenues dans la commune où est situé le siège de la société.

5.3 Chaque associé dispose d'une voix. Nonobstant toute disposition contraire des présents statuts, les résolutions d'associés sont adoptées à la simple majorité des voix exprimées par les associés présents ou représentés, à condition que toute fusion, scission et changement de la nationalité de la société ainsi que toute modification dans les statuts de la société requière l'unanimité de tous les associés. En cas de partage égal des voix, la proposition est rejetée.

5.4 Lorsque les règles concernant la convocation et/ou la tenue des assemblées générales des associés n'ont pas été observées, des résolutions ne peuvent être adoptées valablement à l'assemblée que si tous les associés sont présents ou représentés et que les résolutions sont prises à l'unanimité.

5.5 Des résolutions des associés pourront également être adoptées par écrit sans tenir d'assemblée générale des associés.

#### **Art. 6. Exercice social et Bénéfices et Pertes.**

6.1 L'exercice social correspond à l'année civile.

6.2 Les bénéfices réalisés au cours d'un exercice sont à la disposition de l'assemblée générale des associés, à la condition que la part de chaque associé dans les bénéfices et pertes soit en proportion de ses apports en capital, tel que déterminé par le nombre de parts d'intérêt détenues par cet associé.

#### **Art. 7. Conversion, Fusion et Scission.**

7.1 La société peut être convertie en une société commerciale en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Une telle décision n'est valable que si elle obtient l'adhésion des associé représentant au moins trois cinquièmes des parts dans la société.

7.2 L'associé gérant, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut proposer à l'assemblée générale des associés une fusion ou une scission de la société. A cet effet, l'associé-gérant, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, ainsi que les organes d'administration, de direction ou de gestion de chacune des autres sociétés qui participent à la fusion ou la scission établissent par écrit un projet commun de fusion ou scission. Le projet commun doit être déposé et publié conformément à l'article 9 de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales. En cas de fusion ou scission transfrontalière, le projet commun doit également être publié dans les journaux officiels des autres états concernés.

7.3. Dans le cas où une société est fusionnée avec et absorbée par la société civile ou une société est divisée et en conséquence une partie ou l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de cette société est transmis à la société civile de plein droit, des parts dans la société civile doivent être attribuées aux associés de la société absorbante ou scindée, sous réserve et en conformité avec la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales.

7.4. Le procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui décide la fusion ou la scission est établi par acte notarié.

#### **Art. 8. Différentes manières dont finit la société.**

8.1 La société peut être dissoute par une résolution à cet effet de l'assemblée générale des associés.

8.2 En ce qui concerne les personnes physiques, en cas de mort de l'un des associés, autre que l'avant-dernier associé, la société continuerait entre les associés survivants. En cas de mort de l'avant-dernier associé, la société continuerait avec ses héritiers. Si la société n'a pas continué avec un ou plusieurs héritiers, la société est dissoute si aucun nouvel associé n'a été associé à la société dans le mois suivant le décès de l'avant-dernier associé.

En ce qui concerne les personnes morales, au cas où un associé, autre que l'avant-dernier associé, cesserait d'exister pour une autre raison que par fusion ou scission, la société continuerait entre les autres associés. Dans le cas où l'avant-dernier associé cesse d'exister pour une autre raison que par fusion ou scission, la société est dissoute si aucun nouvel associé n'a été associé à la société dans le mois suivant.

8.5 Un associé peut uniquement se retirer de la société en donnant au préalable un préavis de six mois aux autres associés. Nonobstant ce qui précède, un associé peut se retirer de la société sans délai si tous les autres associés renoncent à leur droit à ce préavis.

8.4 En cas de dissolution de la société en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés, l'associé-gérant sera le liquidateur de la société dissoute. L'assemblée générale peut décider de nommer d'autres personnes comme liquidateurs.

8.5 Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur autant que possible.

8.6 Le solde restant après le règlement des dettes de la société dissoute, sera remis aux associés en proportion de leurs apports en capital, tel que déterminé par le nombre de parts d'intérêt détenues par chaque associé.

Enfin, les Associés ont déclaré:

A. une (1) part d'intérêt, numérotée 1, est émise et souscrite par Associé I, qui promet d'apporter un montant de un euro (EUR 1,-), et une (1) part d'intérêt, numérotée 2, est émise et souscrite par Associé II, qui promet d'apporter un montant de un euro (EUR 1,-), en conséquence le capital de la société s'élève à deux euro (EUR 1,-).

Conformément à l'article 1845 du Code civil, Associé I et Associé II sont débiteurs non-solidaires envers la société de tout ce qu'ils ont promis d'y apporter.

B. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille treize.

C. Le siège social de la société est établi au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

D. Associé II est l'associé-gérant de la société pour un temps sans limitation de durée.

IN WITNESS WHEREOF the parties have executed this Agreement, in two originals, as of the day and year first above written.

Mr. Bernardino BRANCA / Mrs. Andrea Sargeant BRANCA

*The Partners*

Référence de publication: 2013026472/236.

(130031828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

### **Rockpoint Real Estate IV Offshore and Co., SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 175.340.

### **STATUTES**

#### *Excerpt*

1) Members who are jointly and severally liable. Rockpoint Real Estate Fund IV-Offshore GP, L.L.C., a Delaware limited liability company having its registered office at Woodlawn Hall at Old Parkland, 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5158338 (the "General Partner").

2) Name, Purpose and Registered office of the Partnership as defined in the limited partnership agreement (the "LPA").

(I) The name of the Partnership is "Rockpoint Real Estate IV Offshore and Co., SCS".

(ii) The purposes of the Partnership are (a) to own, manage, sell, vote and otherwise deal with its shares of Rockpoint Fund IV Offshore Corp., L.L.C. a Delaware limited liability company, and its indirect and direct limited partner interests in each of Rockpoint Fund IV Offshore (US) and Rockpoint Fund IV Offshore (Non US), two Delaware limited partnerships or other investment vehicles as deemed necessary, and to engage in any other legal purpose, (b) pending utilization or disbursement of funds, to invest such funds in Contrataance with the terms of this LPA and (c) to do everything necessary or desirable for the accomplishment of the above purposes or the furtherance of any of the powers herein set forth and to do every other act and thing incident thereto or connected therewith, in particular guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership.

(iii) The registered office of the Partnership shall be at 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg or such other place within the same borough as the General Partner shall from time to time determine.

3) Management and General Partner's powers. Subject to Section 3.01 and the other provisions of this LPA, the General Partner shall have all rights and powers that may be possessed by a general partner (associé commandité-gérant) under the Luxembourg Company Law on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the objects and purposes of the Partnership and to perform all acts which it may deem necessary or desirable, including the power to:

(a) subject to the terms and conditions of this LPA, in its capacity as general partner (associé commandité-gérant) of the Partnership, vote, in person or by proxy, or act by written consent without a meeting with respect to any shares or interests of another entity held by the Partnership;

(b) borrow money, issue (or guarantee) evidences of indebtedness and obtain lines of credit, loan commitments and letters of credit for the account of the Partnership or any Person in which it has a direct or indirect ownership interest and secure the same by mortgage, pledge or other lien on any Partnership assets (including, without limitation, the obligations of the Partners to make Capital Contributions and other required payments to the Partnership, the right to deliver Drawdown Notices, the Partnership's right, title and interest in and to the Remaining Capital Commitments and Remaining Reserve Amounts and the security interest of the Partnership related thereto), and in connection therewith require each Limited Partner (and, if so required, each Limited Partner hereby agrees) (i) to waive its right to any set-off or reduction of its obligation to make Capital Contributions to the extent required by and in Contrataance with Article V based on any claim that such Limited Partner has against any Person (without prejudice to such Limited Partner's rights to assert such claim in a separate action), and (ii) to subordinate any claim a Limited Partner may have against the Partnership or against any other Partner relating to the Partnership to all payments due under such line of credit or other indebtedness;

(c) cause the Partnership to be a venturer, partner, stockholder, holder of a beneficial interest or other participant or owner in a joint venture, partnership (whether limited or general), corporation, trust or other venture or enterprise;

(d) lend money or other assets of the Partnership upon such terms and with (or without) such security as the General Partner shall deem appropriate;

(e) subject to Section 3.05 employ, and dismiss from employment, any and all Persons providing legal, accounting, engineering, brokerage, consulting, appraisal or management services to the Partnership, or such other employees or agents as the General Partner deems necessary or desirable for the management and operation of the Partnership;

(f) incur and pay all expenses and obligations incident to the operation and management of the Partnership, including, without limitation, the services referred to in clause (e), taxes, interest, travel, rent, insurance, supplies, salaries and wages of the Partnership's employees and agents;

(g) make interim investments (which may be made through an agent) of cash reserves and other liquid assets of the Partnership as provided in Section 5.06 prior to their use for Partnership purposes or distribution to the Partners;

(h) acquire and enter into any contract of insurance necessary or desirable for the protection or conservation of the Partnership and its assets or otherwise in the interest of the Partnership as the General Partner shall determine (other than any errors and omissions insurance for the General Partner);

(i) open accounts and deposit, maintain and withdraw funds in the name of the Partnership in any bank, savings and loan association, brokerage firm or other financial institution with total capital and surplus of at least USD 500,000,000;

(j) establish reserves for normal repairs, replacements and contingencies and for any other proper Partnership purpose;

(k) to the fullest extent permitted under applicable law, distribute funds, interim dividend, to the Partners by way of cash or otherwise, all in accordance with the provisions of this LPA;

(l) bring and defend actions and proceedings at law or equity before any court or governmental, administrative or other regulatory agency, body or commission or otherwise;

(m) prepare and cause to be prepared reports, statements and other relevant information for distribution to Partners;

(n) prepare and file all necessary returns, reports and statements and pay all taxes, assessments and other impositions relating to the assets or operations of the Partnership;

(o) effect a dissolution of the Partnership as provided herein; and

(p) act for and on behalf of the Partnership in all matters incidental to the foregoing;

(q) The General Partner agrees to use its reasonable best efforts to operate the Partnership in such a way that (i) the Partnership would not be deemed to be an "investment company" for purposes of the Investment Company Act of 1940, (ii) none of the Partnership's assets would be deemed to be "plan assets" for purposes of Section 4975 of the Internal Revenue Code of 1986 of the United States (the "Code") or Employee Retirement Income Security Act of 1974 of the United States of America ("ERISA"), and (iii) the General Partner would be in compliance with the Advisers Act of 1940 (the "Advisers Act"). The General Partner is hereby authorized to take any action, subject to the provisions of this LPA, that it reasonably determines to be necessary or desirable in order that (A) the Partnership would not be deemed to be an "investment company" for purposes of the Investment Company Act, (B) none of the Partnership's assets would be deemed to be "plan assets" for purposes of ERISA and Section 4975 of the Code and (C) the General Partner would be in compliance with the Advisers Act, including, without limitation, making structural, operating or other changes in the Partnership or any of its assets, requiring any Limited Partner to Transfer (in whole or in part) its Interest to any Person designated by the General Partner (including to the Partnership in redemption) in Contrataance with Section 3.03(b) below, amending this LPA pursuant to Section 12.01(c) or dissolving the Partnership.

(r) The General Partner's right to require a Limited Partner to Transfer its Interest (in whole or in part) pursuant to Section 3.03(a) above shall be subject to the following terms and conditions: (i) the General Partner shall exercise such right with respect to a Limited Partner only if the General Partner has determined that other remedial actions are not viable; (ii) before exercising such right, the General Partner shall obtain an opinion of reputable counsel for the Partnership that there exists a substantial risk of noncompliance with the requirements of the first sentence of Section 3.03(a) above; (iii) the General Partner shall exercise such right on a pro rata basis against all Limited Partners that are subject to that action to the extent practicable; (iv) the General Partner shall give each such Limited Partner written notice of its election

to exercise such right at least 30 days prior to the date of such Transfer, which notice shall set forth the Deemed Value of each of the Partnership's Investments; and (v) unless otherwise agreed by such Limited Partner, the consideration payable to such Limited Partner in connection with such Transfer shall be an amount of cash equal to the Capital Account balance attributable to the Interest being Transferred (computed assuming that each Investment has been sold at its Deemed Value), net of any liabilities of the Partnership attributable to the Interest being Transferred; provided, however, that if within 30 days after delivery of the notice referred to in clause (iv), such Limited Partner objects in writing to the Deemed Value of any Investment that is not based on an independent appraisal, then for purposes of clause (v) above, the Deemed Value of such Investment shall be determined by an independent appraiser selected by the General Partner and reasonably satisfactory to such Limited Partner.

(s) Notwithstanding anything herein to the contrary, the General Partner shall not, without the prior consent of the Advisory Committee, cause the Partnership, or any Affiliate of the Partnership in which the Partnership has an interest, to incur any indebtedness after 18 months following the first day of the Investment Period if, immediately after giving effect to such incurrence and the application of the proceeds of such indebtedness, the Partnership would have outstanding indebtedness (less the portion of any credit facility indebtedness incurred to fund any Investment that the General Partner reasonably anticipates will be repaid with Capital Contributions within the 90-day period following the making of such Investment) in excess of 75% of the fair market value of the Partnership's assets, as reasonably determined by the General Partner; provided that the General Partner may incur indebtedness at any time during the term of the Partnership to (i) refinance existing indebtedness so long as the amount of the new indebtedness does not exceed the amount of the indebtedness being refinanced or (ii) finance the development of an Investment so long as the General Partner reasonably expects that the value of the Investment would be increased by no less than the amount of the development costs financed by the indebtedness and the foregoing 75% test would be satisfied upon completion of the development after taking into account the expected increase in value of the Investment as a result of the development activity. During the 18-month period following the first day of the Investment Period, the General Partner shall not, without the prior consent of the Advisory Committee, cause the Partnership, or any Affiliate of the Partnership in which the Partnership has an interest, to incur any indebtedness secured by an Investment if, immediately after giving effect to such incurrence and the application of the proceeds of such indebtedness, the Partnership would have outstanding indebtedness secured by Investments in excess of 75% of the fair market value of the Partnership's assets, as reasonably determined by the General Partner. For purposes of this Section 3.03(c), the assets and indebtedness of the Partnership shall be deemed to include the Partnership's pro rata share of the assets and indebtedness of any Affiliate of the Partnership in which the Partnership has a direct or indirect equity interest. For purposes of determining compliance with the foregoing, (A) the General Partner may elect to exclude from both outstanding indebtedness and fair market value, the applicable nonrecourse indebtedness secured by, and fair market value of, any Investment (x) as to which distributable proceeds from operations of the applicable Partnership Affiliate through that date and distributable proceeds from nonrecourse financings that have been or are then being completed will result in or have resulted in a return of 100% of the aggregate invested capital attributable to that Investment or (y) the then current fair value of the Investment is zero and (B) any loan from the Partnership to Rockpoint Fund IV-Offshore Corp. shall be excluded from both outstanding indebtedness and fair market value.

(t) Notwithstanding anything herein to the contrary, the General Partner shall not cause the Partnership or any Affiliate of the Partnership to incur any indebtedness under any Partnership credit facility secured by Capital Commitments (i) for a purpose that would not be permitted as a basis for a Drawdown Notice for Capital Contributions from the Limited Partners, (ii) in order to fund any indemnification or reimbursement payment to the General Partner pursuant to Section 8.01 or (iii) in order to fund distributions to Partners in excess of Distributable Proceeds. For so long as the Partnership has a credit facility secured by Capital Commitments, the General Partner will direct the Limited Partners to make all Capital Contributions to the account directed by the credit facility lender or lenders.

4) Share capital. The Partnership has a share capital of one hundred thirty-two million six hundred sixty-eight thousand two hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 132,668,267.-) representing the aggregate capital commitments of all partners of the Partnership, to be paid up on an as-need basis pursuant to Drawdown notices as further provided under Article V of the LPA and subject to the provisions of Section 5.07 of the LPA.

5) Designation of the Limited Partners and of their contributions. The following partners are Limited Partners of the Partnership:

- National Pension Service of the Republic of Korea, a Korean pension fund whose registered office is at 13 Shincheon-no 2gil Hall at Old (Shincheon-dong) Songpa-gu Seoul, Korea ("NSP"). The maximum capital commitment of NSP is sixty-five million United States Dollars (USD 65,000,000.-);

- General Organization for Social Insurance, a Saudi Arabian government body whose registered office is at King Abdulazez Road, P.O. Box 2963, Riyadh 11461, Kingdom of Saudi Arabia ("GOSI"). The maximum capital commitment of GOSI is sixty-five million United States Dollars (USD 65,000,000.-); and

- RP Fund IV Investors, L.L.C., a limited liability company having its registered office at Woodlawn Hall at Old Parkland, 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219, USA registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5285946 ("RP Fund"). The maximum capital commitment of RP Fund is two million six hundred fifty-five million United States Dollars (USD 2,655,000.-).

6) Date on which the Partnership starts and the date on which it ends.

(i) The date on which the Partnership starts is the: thirteenth of February in the year two thousand and thirteen (13<sup>th</sup> February 2013).

(ii) Subject to Section 9.02, the Partnership shall continue until the eighth anniversary of the first day of the Investment Period; provided, however, that the General Partner, with the approval of a Majority-in-Interest of the Limited Partners in each such instance, may elect to extend the term of the Partnership, subject to Section 9.02, for two additional periods of one year each by notifying each Limited Partner in writing of such election not less than 90 days prior to the end of the term of the Partnership, as previously extended, if applicable.

(iii) Subject to the Luxembourg law, the Partnership shall be dissolved on the earliest to occur of:

(a) the expiration of the term of the Partnership provided in Section 9.01;

(b) the General Partner submits for the vote of the Limited Partners the dissolution of the Partnership and it is approved by a Majority-in-Interest of the Limited Partners;

(c) at any time upon the sale or other disposition of all or substantially all the Partnership's property, with the approval of a Majority-in-Interest of the Limited Partners;

(d) the General Partner shall be the subject of a bankruptcy or other event of withdrawal (within the meaning of the Luxembourg law) or is removed pursuant to Section 10.02 (b) unless (i) at the time there is at least one remaining general partner of the Partnership and each remaining general partner agrees to continue the business of the Partnership or (ii) within 90 days after the event of withdrawal, a Majority-in-Interest of all remaining Partners agree in writing to continue the business of the Partnership and to the appointment, effective as of the date of the event of withdrawal, of a new general partner;

(e) 75%-in-Interest of the Limited Partners elect by written notice to the General Partner to dissolve the Partnership; or

(f) the General Partner determines to dissolve the Partnership pursuant to the authority granted by the Limited Partners pursuant to Section 3.03 (a).

Le 20/02/2013.

*Pour Rockpoint Real Estate Fund IV Offshore GP, L.L.C.*

#### EXTRAIT

1) L'Associé responsable solidairement. Rockpoint Real Estate Fund IV-Offshore GP, L.L.C., une limited liability company et existante en vertu des lois du Delaware ayant son siège social à Woodlawn Hall at Old Parkland, 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219, USA, enregistrée auprès du registre du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5158338 (l'"Associé Commandité - Gérant").

2) Le nom, l'objet social et le siège social de la Société telle que définie dans le contrat de société (le «Contrat»).

(i) Le nom de la Société est "Rockpoint Real Estate IV Offshore and Co., SCS".

(ii) L'objet de la Société est de: (a) de détenir, gérer, vendre, exercer les droits de vote et aliéner de toute autre manière ses actions dans Rockpoint Fund IV Corp Offshore, LLC une société à responsabilité limitée du Delaware, et ses parts commanditaires directes et indirectes dans chacune de Rockpoint Fonds Offshore IV (US) et Rockpoint Fund IV Offshore (non US), deux partnerships du Delaware ou autres véhicules d'investissement tel que jugé nécessaire, et à s'engager dans toute autre objet légal, (b) l'utilisation en cours ou le décaissement de fonds, d'investir ces fonds en conformité avec les termes du présent Contrat et (c) de faire tout ce qui est nécessaire ou conseillé pour la réalisation de l'objet ci-dessus ou la réalisation de l'un des pouvoirs qui y sont énoncés et de faire tout autre acte et y chose y afférents ou s'y rattachant, en particulier garantir, conclure des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

(iii) Le siège social de la Société est établi au 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg ou en tout autre lieu dans la même commune où l'Associé Gérant Commandité peut décider d'établir la Société en temps voulu.

3) La gérance et Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. Sous réserve de l'article 3.01 et les autres dispositions du Contrat, l'Associé Gérant Commandité aura tous les droits et pouvoirs réservés à un associé commandité-gérant en vertu de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales pour le compte et au nom de la Société de procéder à tout et tous les objectifs et l'objet de la Société et pour effectuer tous les actes qu'il juge nécessaire ou souhaitable, y compris le pouvoir de:

(a) sous réserve des termes et conditions du présent Contrat, en sa qualité d'associé commandité-gérant de la Société, voter, en personne ou par procuration, ou agir par consentement écrit sans réunion, à l'égard de toute action ou participation d'une autre entité détenue par la Société;

(b) emprunter des fonds, émettre (ou garantir) des titres de créance et obtenir des lignes de crédit, prêts, engagements et des lettres de crédit pour le compte de la Société ou toute personne dont elle détient une participation directe ou indirecte et de garantir ces mêmes titres par hypothèque, nantissement ou autre sûreté sur tout actif de la Société (y compris, mais sans s'y limiter, les obligations des Associés de faire des Apports en Capital et d'autres paiements requis à la Société, le droit de délivrer des Avis de Tirage, le droit de la Société en, titres et intérêts dans et aux engagements

du Solde de l'Engagement de Capital et du Montant du Solde de la Réserve et de la sûreté de la Société y afférente), et à cet égard demander à chaque Associé Commanditaire (et, si nécessaire, chaque Associé Commanditaire accepte) (i) de renoncer à son droit à compensation ou réduction de ses obligations de faire des Apports en Capital dans la mesure requise par et conformément à l'article V sur la base de toute créance que cet Associé Commanditaire détient contre une personne (sans préjudice du droit de cet Associé Commanditaire à faire valoir une telle créance au cours d'une action distincte) et (ii) de subordonner toute créance qu'un Associé Commanditaire peut avoir contre la Société ou contre tout autre Associé relatif à la Société pour tous les paiements dus au titre de cette ligne de crédit ou d'autres dettes;

(c) faire en sorte que la Société devienne un co-entrepreneur, associé, actionnaire, titulaire d'un intérêt bénéficiaire ou un autre participant ou le propriétaire d'une co-entreprise, une société (qu'elle soit limitée ou non), une fiducie ou une autre entreprise;

(d) prêter des fonds ou d'autres actifs de la Société selon les modalités et avec (ou sans) toute sûreté telle que l'Associé Commandité jugera appropriée;

(e) sous réserve de l'article 3.05 employer et congédier, toutes les personnes qui fournissent des services juridiques, de comptabilité, d'ingénierie, de courtage, de consultance, d'évaluation ou de gestion de la Société, ou les autres employés ou agents que l'Associé Commandité juge nécessaire ou souhaitable pour la gestion et l'exploitation de la Société;

(f) engager et payer tous les frais et obligations incidents à l'exploitation et à la gestion de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les services visés à l'alinéa (e), les impôts, les intérêts, les voyages, le loyer, les assurances, les fournitures, les salaires et traitements des employés de la Société et ses agents;

(g) faire des investissements provisoires (qui peuvent être faits par un agent) de réserves de liquidités et autres actifs liquides de la Société tel que prévu à l'article 5.06 avant leur utilisation à des fins d'objet de la Société ou de distribution aux Associés;

(h) acquérir et conclure tout contrat d'assurance nécessaire ou souhaitable pour la protection ou la conservation de la Société et de ses avoirs ou autrement dans l'intérêt de la Société tel que l'Associé Commandité le détermine (autre que les erreurs et omissions d'assurance pour l'Associé Commandité- Gérant);

(i) ouvrir des comptes et comptes de dépôt et, maintenir et retirer des fonds au nom de la Société dans toute banque, caisse d'épargne et de crédit, société de courtage ou autre institution financière avec un capital total et excédent au moins USD 500.000.000;

(j) constituer des réserves pour les réparations normales, les remplacements et les imprévus pour tout objet approprié de la Société;

(k) dans toute la mesure permise par la loi applicable, distribuer des fonds, dividende intérimaire, aux Associés en numéraire ou autrement, le tout en conformité avec les dispositions du présent Contrat;

(l) intenter et soutenir les actions et les procédures en droit ou en équité devant toute juridiction ou autorité gouvernementale, administrative ou autre organisme de réglementation, un organisme ou commission ou autre;

(m) établir et provoquer la préparation de rapports, déclarations et autres informations pertinentes pour la distribution aux Associés;

(n) préparer et produire toutes les déclarations nécessaires, les rapports et les déclarations et payer tous les impôts, cotisations et autres impositions relatives aux actifs ou aux activités de la Société;

(o) procéder à la dissolution de la Société tel que prévu aux présentes, et

(p) agir pour et au nom de la Société dans toutes les questions accessoires à ce qui précède;

(q) L'Associée Commandité - Gérant s'engage à utiliser ses meilleurs efforts raisonnables pour faire fonctionner la Société de manière à ce que (i) la Société ne soit pas considérée comme une «société d'investissement» aux fins de la Loi sur les Sociétés d'Investissement de 1940, (ii) aucun des actifs de la Société ne soient considérés comme des «actifs de plans» aux fins de la Section 4975 du «Revenu Code» de 1986 des États-Unis d'Amérique (le «Code») ou de l'«Employee Retirement Income Security Act» de 1974 des États-Unis d'Amérique («ERISA»), et (iii) que l'Associé Commandité - Gérant soit en conformité avec l'«Advisors Act» de 1940 (l'«Advisers Act»). L'Associé Commandité - Gérant est autorisé à prendre des mesures, sous réserve des dispositions du présent Contrat, que celui-ci détermine raisonnablement nécessaire ou souhaitable afin que (A) la Société ne soit pas considérée comme une «société d'investissement» aux fins de l'Investment Company Act, (B) aucun des actifs de la Société ne soient considérés comme des «plan assets» en vertu de l'ERISA et de l'article 4975 du Code et (C) l'Associé Commandité - Gérant soit en conformité avec l'Advisors Act, y compris, mais sans s'y limiter, de faire des modifications structurelles, opérationnelles, de fonctionnement ou autre dans la Société ou l'un de ses actifs, qui nécessiterait que tout Associé Commanditaire Transfert (en tout ou en partie) sa Participation à toute personne désignée par l'Associé Commandité - Gérant (y compris à la Société en remboursement) conformément à la Section 3.03 (b) ci-dessous, modifier le présent Contrat conformément à l'alinéa 12.01 (c) ou décider la dissolution de la Société.

(r) le droit de l'Associé Commandité - Gérant d'exiger qu'un Associé Commanditaire le transfert de sa Participation (en tout ou en partie) conformément à l'article 3.03 (a) ci-dessus doit être soumis aux termes et conditions suivantes: (i) l'Associé Commandité - Gérant doit exercer ce droit vis-à-vis d'un Associé Commanditaire uniquement si l'Associé Commandité - Gérant a constaté que d'autres mesures correctives ne sont pas viables, (ii) avant d'exercer ce droit, l'Associé Commandité - Gérant doit obtenir un avis juridique digne de confiance pour le partenariat qu'il existe un risque

important de non-conformité avec les exigences de la première phrase de l'article 3.03 (a) ci-dessus, (iii) l'Associé Commandité - Gérant exerce ce droit sur une base pro rata contre tous les Associés Commanditaires qui sont soumis à cette action dans la mesure du possible, (iv) l'Associé Commandité - Gérant doit donner à chacune de ces Associés Commanditaires avis écrit de son choix d'exercer ce droit au moins 30 jours avant la date du Transfert, lequel avis doit indiquer la Valeur Présumée de chacun des investissements de la Société, et (v) sauf indication contraire accepté par cet Associé Commanditaire, la contrepartie payable à cet Associé Commanditaire dans le cadre d'un tel Transfert est une somme d'argent égale au solde du Compte de Capital attribuable à la Participation faisant l'objet du Transfert (calculé en supposant que chaque Investissement a été vendu à sa Valeur Réputée), déduction faite des dettes de la Société attribuable à la Participation faisant l'objet du Transfert, à condition, toutefois, que si dans les 30 jours suivant la remise de l'avis visé à l'alinéa (iv), cet Associé Commanditaire s'oppose par écrit à la Valeur Réputée de tout Investissement qui n'est pas fondée sur une évaluation indépendante, puis aux fins de l'alinéa (v) ci-dessus, la Valeur Réputée des Investissements devra être déterminée par un évaluateur indépendant désigné par l'Associé Commandité - Gérant et raisonnablement satisfaisant pour cet Associé Commanditaire.

(s) Nonobstant toute disposition contraire, l'Associé Commandité - Gérant ne peut, sans le consentement préalable du Comité Consultatif, faire en sorte que la Société ou toute société affiliée de la Société dans laquelle la Société a une participation, de contracter une dette après 18 mois suivant le premier jour de la Période d'Investissement si, immédiatement après avoir donné effet à la dette envisagée et l'application du produit de cette dette, la Société aurait encouru de la dette (déduction faite de la partie de toute dette facilité de crédit contractée pour financer un Investissement que l'Associé Commandité - Gérant prévoit raisonnablement qu'ils vont être remboursés avec des Apports en Capital dans le délai de 90 jours suivant la décision d'Investissement) de plus de 75% de la valeur de marché des actifs de la Société, comme raisonnablement déterminé par l'Associé Commandité - Gérant, à condition que l'Associé Commandité - Gérant puisse contracter des dettes, à tout moment pendant la durée de la Société afin (i) de refinancer l'endettement existant aussi longtemps que le montant de la dette nouvelle ne dépasse pas le montant de la dette en cours de refinancement ou (ii) de financer le développement d'un Investissement aussi longtemps que l'Associé Commandité - Gérant peut raisonnablement s'attendre à ce que la valeur de l'Investissement soit augmentée d'un montant inférieur au montant des frais de développement financés par l'endettement et le test 75% de ci-dessus seraient satisfaits à l'issue du développement en tenant compte de l'augmentation prévue des valeurs de l'Investissement à la suite de l'activité de développement. Au cours de la période de 18 mois suivant le premier jour de la Période d'Investissement, l'Associé Commandité - Gérant ne peut, sans le consentement préalable du Comité Consultatif, faire en sorte que la Société ou toute société affiliée de la Société dans laquelle la Société a un intérêt à contracter une quelconque dette garantie par un Investissement si, immédiatement après avoir donné effet à la dette envisagée et l'application du produit de cette dette, la Société aurait encouru de la dette garantie par Investissements de plus de 75% de la valeur de marché des actifs de la Société, tel que raisonnablement déterminée par l'Associé Commandité - Gérant. Aux fins du présent paragraphe 3.03 (c), les actifs et les dettes de la Société sont réputés inclure au pro rata la quote-part des actifs et des dettes de toute société affiliée de la Société dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte. Aux fins de déterminer la conformité avec ce qui précède, (A) l'Associé Commandité - Gérant peut choisir d'exclure à la fois encouru de la dette et la juste valeur marchande, l'endettement sans recours applicable fixé par, et la juste valeur marchande de tout Investissement (x) à laquelle distribuable produits d'exploitation de l'affilié Partenariat applicable jusqu'à cette date et le produit de financements sans recours distribuables qui ont été ou sont en cours d'achèvement, puis se traduira par ou ont donné lieu à un rendement de 100% du capital total investi imputable à cet Investissement ou (y) la valeur actuelle équitable de l'Investissement est égal à zéro et (B) un prêt de la Société à Rockpoint IV Corp offshore doit être à la fois exclus de l'encours de la dette et la valeur de marché.

(t) Nonobstant toute disposition contraire, l'Associé Commandité - Gérant ne doit pas provoquer la Société ou toute société affiliée de la Société de contracter une dette en vertu d'une facilité de crédit de la Société garantie par les Engagements de Capital (i) à des fins qui ne seraient pas autorisés en tant que base d'un Avis de Tirage concernant les Apports en Capital des Associés Commanditaires, (ii) afin de financer les paiements d'indemnisation ou de remboursement à l'Associé Commandité - Gérant conformément à l'article 8.01 ou (iii) en vue de financer les distributions aux Associés au-delà du Produit Distribuible. Aussi longtemps que la Société dispose d'une facilité de crédit garantie par des Engagements de Capital l'Associé Commandité - Gérant instruira les Associés Commanditaires de prendre toutes les Apports en Capital au compte dirigé par le prêteur ou prêteurs d'une facilité de crédit.

4) Le capital social. La Société a un capital social de cent trente-deux millions six cent soixante-huit mille deux cent soixante-sept dollars américains (USD 132.668.267,-) représentant les Engagements de Capital global de tous les associés de la Société, qui doit être versé au besoin en vertu des Avis de Tirage tel que prévu à l'article V du Contrat et sous réserve des dispositions de l'article 5.07 du Contrat.

5) La désignation des Associés Commanditaires et de leurs apports. Les associés suivants sont Associés Commanditaires de la Société:

- National Pension Service of the Republic of Korea un fonds de pension coréen dont le siège social est à 13 Shincheon-no à 2gil Hall at Old (Shincheon-dong) Songpa-gu Seoul, Corée, («NPS»). L'engagement de capital maximum de NSP est de soixante-cinq millions de dollars américains (USD 65.000.000, -);

- General Organization for Social Insurance, un organisme gouvernemental saoudien dont le siège social est à King Abdulazez Road, PO Box 2963, Riyadh 11461, Royaume d'Arabie Saoudite («GOSI»). L'engagement de capital maximum de GOSI est de soixante-cinq millions de dollars américains (USD 65.000.000, -).

- RP Fund IV Invstors, LLC, une limited liability company, ayant son siège social à Woodlawn Hall Old Parkland, 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5285946 («RP Fund»). L'engagement de capital maximum de RP Fund est deux millions six cent cinquante-cinq mille dollars américains (USD 2.655.000 -).

6) Date à laquelle la société doit commencer et celle où elle doit finir.

(i) La date à laquelle la Société commence est le treize février de l'année deux mille treize (13 février 2013).

(ii) Sous réserve de l'article 9.02, la Société se poursuivra jusqu'au huitième anniversaire du Premier Jour de la Période d'Investissement, à condition, toutefois, que l'Associé Commandité - Gérant, avec l'approbation d'une Majorité des Associés Commanditaires dans chacun de ces cas, peut décider de prolonger la durée de la Société, sous réserve de l'article 9.02, pour deux périodes supplémentaires d'un an chacune en avisant chaque Associé Commanditaire par écrit d'une telle élection au moins 90 jours avant la fin de la durée de la Société, comme précédemment étendu, le cas échéant.

(iii) Sous réserve de la loi luxembourgeoise, la Société sera dissoute à la première des dates suivantes:

(a) l'expiration de la durée de la Société prévue dans la section 9.01;

(b) l'Associé Commandité - Gérant soumet au vote des Associés Commanditaires la dissolution de la Société et elle est approuvée par une Majorité des Associés Commanditaires;

(c) à tout moment lors de la vente ou toute autre aliénation de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société, avec l'approbation d'une Majorité des droits des Associés Commanditaires;

(d) l'Associé Commandité - Gérant doit faire l'objet d'une faillite ou d'un autre événement de retrait (au sens de la loi luxembourgeoise) ou est retirée en vertu de l'article 10.02 (b), sauf si (i) au moment qu'il y a au moins un Associé Commandité - Gérant de la Société et que chaque l'Associé Commandité - Gérant restant s'engage à poursuivre l'activité de la Société ou (ii) dans les 90 jours après l'événement de retrait, une Participation Majoritaire de tous les autres Associés restants conviennent par écrit de poursuivre l'activité de la Société et à la nomination, à compter de la date de l'événement de retrait, d'un nouvel Associé Commandité - Gérant;

(e) 75% des Participations détenus par les Associés Commanditaires par avis écrit au l'Associé Commandité - Gérant de dissoudre la Société; ou

(f) le l'Associé Commandité - Gérant détermine la dissolution de la Société conformément à l'autorisation donnée par les l'Associés Commanditaires aux termes de l'alinéa 3.03 (a).

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026142/358.

(130031464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

### **Perella Weinberg Real Estate Lux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.800,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.336.

### **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of February.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the notarial deed.

There appeared:

1) Perella Weinberg Partners Group LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its principal place of business at 767 Fifth Avenue, New York, NY 10 153, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4193447,

here represented by Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in under private seal;

and

2) Mr. Léon Bressler, born on 11 June 1947 in Paris, residing at 26, St James Place, Flat 5, London SW1A INH, United Kingdom,

here represented by Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in under private seal;

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by these articles of association and any agreement to be entered into among the shareholders from time to time (the "Shareholders Agreement").

**Art. 2.** The object of the Company is to provide administration services in Luxembourg and abroad.

The Company also has as an object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company as well as administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realization of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realize them by sale, transfer or exchange. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets, to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Perella Weinberg Real Estate Lux".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the board of managers.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-four thousand eight hundred euro (EUR 24,800.-) represented by eight thousand two hundred sixty (8,260) class A shares without nominal value (the "Class A Shares"), eight thousand two hundred sixty (8,260) class B shares without nominal value (the "Class B Shares") and eight thousand two hundred eighty (8,280) class C shares without nominal value (the "Class C Shares").

The Class C Shares will be issued in series, each individual shareholder subscribing to and holding a separate series numbered from one (1) to twenty (20).

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares will each be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares".

The Shares entitle their respective holders to such entitlements and voting rights as foreseen in these articles as well as in any Shareholders Agreement. Each Share is entitled to one vote at all shareholders' meetings. All Shares shall vote as a single class of Shares at all times.

**Art. 7.** The capital of the Company may be modified at any time by approval of shareholders holding not less than seventy-five per cent (75%) of the total Shares in issue. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of Shares held by each of them in case of contribution in cash. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholders announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the

Company's capital may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders. Such resolution shall be adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attaching thereto until one representative has been designated.

**Art. 9.** The Company's Shares are transferable in compliance with Luxembourg law as further detailed in any Shareholders Agreement.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company. Unless otherwise provided for by Luxembourg law, the transmission of Shares via inheritance requires the approval of shareholders holding not less than seventy-five per cent (75%) of the total Shares in issue.

**Art. 11.** The admission of additional shareholders shall in principle be made via the issuance of one or more additional Share classes to be adopted in the manner required for the amendment of these articles of association. Additional Share classes may be issued in series.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several technical managers (gérants techniques) and by one or several administrative managers (gérants administratifs), who do not need to be shareholders. The day-to-day management of the Company shall be entrusted to the technical manager(s) save for such matters which are reserved for the administrative manager(s).

The managers are appointed by the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. Any technical manager may be dismissed at any time by the Shareholders without cause without prior notice and without any entitlement to compensation, remuneration or any other payment. The appointment of an administrative manager may only be revoked for cause, as such term may be defined from time to time in a Shareholders Agreement.

In respect of the day-to-day management, the Company will be bound by the joint signatures of any one technical manager as well as any one administrative manager. In respect of all other matters the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any technical manager, by the joint signatures of any one technical manager as well as any one administrative manager or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Supervision of the company

**Art. 15.** In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

Any independent auditor may only be removed with the approval of the general meeting of shareholders.

### E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 16.** The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law, by these articles of association and by any Shareholders Agreement.

In case of plurality of shareholders but if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), the shareholders may also vote by resolution in writing in lieu of a physical shareholders meeting. To the extent applicable, the provisions

of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such written resolutions.

**Art. 17.** A general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by any manager, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality where the Company's registered office is located as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's annual accounts.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

**Art. 18.** A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

Unless otherwise provided by law, by these articles of association and by any Shareholders Agreement, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, with a copy of such appointment being deemed to be sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference call, video conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of the quorum and majority requirements.

Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. Only voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the persons to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross may be used. Voting forms, which neither indicate the direction of the vote nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders, to which they relate.

The administrative manager(s) may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 19.** Subject to the 1915 Law and any Shareholders Agreement, the amendment of these articles of association requires the approval of shareholders holding not less than seventy-five per cent (75%) of the total Shares in issue, unless otherwise subject to any higher majority provided for under any Shareholders Agreement.

**Art. 20.** The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the administrative manager.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The net profits of the Company may be freely used as set out in any Shareholders Agreement. Upon recommendation of the administrative manager(s) prepared in accordance with any Shareholders Agreement, the general meeting will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the 1915 Law and these articles of association.

The administrative manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends on the basis of interim financial statements showing that sufficient funds are available for distribution.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the administrative manager(s), in each case in accordance with the 1915 Law as well as any Shareholders' Agreement.

### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, which do not need to be shareholders. The liquidator(s), are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders in accordance with any distribution rules foreseen in any Shareholders' Agreement.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 1915 Law as well as with the provisions of any Shareholders Agreement.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated here above, declare to subscribe for twenty-four thousand eight hundred (24,800) Shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twenty-four thousand eight hundred euro (EUR 24,800.-) as follows:

- eight thousand two hundred sixty (8,260) Class A Shares, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 1, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 2, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 3, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 4, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 5, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 6, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 7, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 8, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 9 and four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 10 have been subscribed by Perella Weinberg Partners Group LP, prenamed, for a total amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-);

- eight thousand two hundred sixty (8,260) Class B Shares, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 11, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 12, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 13, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 14, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 15, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 16, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 17, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 18, four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 19 and four hundred and fourteen (414) Class C Shares tranche 20 have been subscribed by Mr. Léon Bressler, prenamed, for a total amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed so that the amount of twenty-four thousand eight hundred euro (EUR 24,800.-) is now available to the Company.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *General meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to pass unanimously the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. Yeen Yeen Tan, born in WP Kuala Lumpur, Malaysia on 13 August 1982, residing at 11-13 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg is appointed technical manager (gérant technique) of the Company for an unlimited duration in charge of the day-to-day management of the Company.

3. Léon Bressler, prenamed, is appointed as administrative manager (gérant administratif) of the Company for an unlimited duration in charge of certain reserved management matters as agreed from time to time in a Shareholders Agreement.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de février.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière nommée restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Perella Weinberg Partners Group LP, un limited partnership constitué et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 767 Fifth Avenue, New York, NY 10 153, Etats-Unis d'Amérique et inscrit au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4193447,

ici représentée par Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

et

2) M. Léon Bressler, né à Paris le 11 juin 1947, demeurant au Flat 5, 26 St James Street, Londres SW1A 1NH, Royaume Uni,

ici représentée par Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Nom - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le(s) détenteur(s) actuels des parts sociales créées ci-après et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts et par tout contrat qui serait conclu entre les associés au fil du temps (le «Pacte d'Associés»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prestation de services administratifs à Luxembourg et à l'étranger.

La Société a également pour objet toutes les activités relevant directement ou indirectement de la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ayant la forme de société ayant une responsabilité limitée ou de société privée ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment faire usage de ses fonds pour créer, gérer, développer et réaliser un portefeuille comprenant des valeurs mobilières de toutes espèces, prendre part à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, faire l'acquisition de tout titre, par contribution, souscription, option d'achat ou toute autre manière, ainsi que les aliéner par vente, transfert ou échange. La Société peut garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privée seulement, des titres d'emprunts, des obligations ou toute forme de titres de dettes ou de participations. Elle peut prêter des fonds, y compris et sans limitation, le produit de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées et tout autre sociétés. Elle peut également accorder des garanties et nantissements, transférer, grever et accorder des sûretés sur une partie ou la totalité de ses actifs, garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, à son propre profit et cela pour tout autre société ou personne. Afin d'éviter toute incertitude, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu les autorisations requises.

La Société peut utiliser tout moyen juridique et instrument afin de gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques du crédit, l'exposition aux taux de change, les risques des taux d'intérêts et à tout autre risque.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, financière ou industrielle et toutes opérations immobilières ou de biens meubles, estimées, directement ou indirectement, en faveur ou liée à son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Perella Weinberg Real Estate Lux»

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Au sein de la même localité, le siège social peut être transféré en vertu d'une décision du conseil de gérance. Des agences ou succursales peuvent être ouvertes soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du conseil de gérance

## **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800,-), représenté par huit mille deux cent soixante (8.260) parts sociales de catégorie A sans valeur nominale (les «Parts Sociales de Catégorie A»), huit mille deux cent soixante (8.260) parts sociales de catégorie B sans valeur nominale (les «Parts Sociales de Catégorie B») et huit mille deux cent quatre-vingt (8.280) parts sociales de catégorie C sans valeur nominale (les «Parts Sociales de Catégorie C»).

Les Parts Sociales de Catégorie C seront émises en séries, chaque associé souscrivant et détenant une série séparée numérotée de un (1) à vingt (20).

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B et les Parts Sociales de Catégorie C sont ci-après individuellement dénommées une «Part Sociale» et collectivement les «Parts Sociales».

Les Parts Sociales donnent droit à leurs détenteurs respectifs aux droits et droits de votes tels que prévu dans les présents statuts ainsi que dans tout Pacte d'Associés. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations de toutes les assemblées générales des associés. Toutes les Parts Sociales exerceront leur droit de vote comme faisant partie d'une seule catégorie de Parts Sociales à tout moment.

**Art. 7.** Le capital social de la Société pourra, à tout moment, être modifié par accord des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Les associés existants auront un droit préférentiel de souscription proportionnel au nombre de Parts Sociales détenue par chacun d'entre eux en cas de contribution en numéraire. Le conseil de gérance devra déterminer la période durant laquelle un tel droit préférentiel de souscription pourra être exercé. Cette période ne pourra être inférieure à trente (30) jours, et cela à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée envoyée aux associés afin d'annoncer l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur l'augmentation du capital social de la Société pourra limiter ou supprimer ce droit préférentiel de souscription aux associés existants. Une telle résolution devra être adoptée à la majorité requise pour modifier les présents statuts.

**Art. 8.** La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer un seul représentant qui les représentera auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'un représentant ait été désigné.

**Art. 9.** Les Parts Sociales de la Société sont librement cessibles conformément au droit luxembourgeois tel que détaillé dans tout Pacte d'Associés.

**Art. 10.** Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société. A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi Luxembourgeoise, la transmission des Parts Sociales par succession requière l'accord d'associés détenant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales émises.

**Art. 11.** L'admission d'associés supplémentaires doit en principe se faire via l'émission d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales supplémentaires à adopter selon la manière requise pour la modification de ces statuts. Des catégories de Parts Sociales supplémentaires peuvent être émises en séries.

## **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants techniques et par un (1) ou plusieurs gérants administratifs, qui n'ont pas besoin d'être associés. La gestion journalière de la Société doit être confiée au(x) gérant(s) technique(s), à l'exception des matières réservées au(x) gérant(s) administratif(s).

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Tout gérant technique peut être révoqué par les associés, sans motif, sans préavis et sans aucun droit à dédommagement, rémunération ou tout autre paiement. Un gérant administratif peut seulement être révoqué en raison d'un juste motif, lequel peut être défini de temps à autre dans un Pacte d'Associés.

A l'égard de la gestion journalière, la Société sera engagée, par les signatures conjointe d'un gérant technique quelconque et d'un gérant administratif quelconque. A l'égard de tout autre sujet, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant technique, par les signatures conjointes de tout gérant technique et de tout gérant administratif ou par la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Surveillance de la Société**

**Art. 15.** Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leur mandat.

Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

Le commissaire aux comptes a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent de toutes les opérations de la Société.

Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire aux comptes est supprimée.

Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué qu'avec l'approbation de l'assemblée générale des associés.

#### **E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Les associés exercent leur droit collectif dans les assemblées générales des associés.

S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et dans la mesure où le terme «associé unique» n'est pas expressément utilisé dans les présents statuts, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable.

L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi, par les présents statuts et par tout Pacte d'Associés.

Dans l'hypothèse où la Société a plusieurs actionnaires et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, au lieu de tenir des assemblées générales, les associés peuvent voter par écrit, sous réserve des dispositions de la loi. Dans la mesure où elles s'appliquent, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront également aux votes par résolutions écrites.

**Art. 17.** Une assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par tout gérant, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes, ou par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, le cas échéant, pour se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Dans l'hypothèse où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société, ou au lieu spécifié, dans la commune où la Société a son siège social, dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle des associés sera convoquée dans les six (6) mois suivant la clôture des comptes annuels de la Société.

Les avis de convocation de chaque assemblée générale des associés doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et elles doivent être envoyées à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

**Art. 18.** Un bureau de l'assemblée doit être constitué lors de chaque assemblée générale des associés, composé d'un président et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée doit particulièrement s'assurer que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables, et en particulier, conformément aux règles de convocations, de majorités, et de décomptes des votes et de représentations des associés.

Une liste de présence doit être établie lors de toute assemblée générale des associés.

Sauf dispositions contraires de la loi, des présents statuts et de tout Pacte d'Associés, les résolutions des associés sont valablement adoptées par les votes des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société lors d'une première convocation. Si une telle majorité n'a pas été atteinte lors de la première assemblée, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois. Lors de la seconde assemblée, les résolutions seront valablement adoptées par une majorité des votes valablement exprimée, quelque soit la proportion du capital représentée.

Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette désignation étant une preuve suffisante. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant

à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, est réputé être présent pour le calcul du quorum et des votes.

Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou de s'abstenir par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. Les bulletins de vote qui, pour une proposition de résolution, n'indiquent ni un vote en faveur ou contre la proposition ni une abstention sont nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

Le(s) gérant(s) administratif(s) peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie par les associés afin de prendre part à une assemblée générale des associés.

**Art. 19.** Sous réserve de la Loi de 1915 et de tout Pacte d'Associés, toute modification de ces statuts requiert l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) des Parts Sociales émises, à moins qu'une majorité plus haute soit prévue dans tout Pacte d'Associés.

**Art. 20.** Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

L'associé unique, le cas échéant, devra également préparer et signer le procès-verbal de ses résolutions.

Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou doit être signé par le gérant administratif.

#### **F. Année sociale - Comptes annuels - Distribution de profits**

**Art. 21.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année, au dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés, tel que prévu dans tout Pacte d'Associés. Sur proposition du ou des gérants administratifs, préparée conformément à tout Pacte d'Associés, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts.

Le(s) gérant(s) administratif(s) est (sont) autorisé(s) à payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Toute prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le ou les gérant(s) administratif(s), en conformité avec la Loi de 1915 et tout Pacte d'Associés.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), qui n'ont pas besoin d'être associés, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le(s) liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus, après paiement des dettes, sera partagé entre les associés conformément à toute règle de distribution prévue dans tout Pacte d'Associés.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'aux dispositions de tout Pacte d'Associés.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ont été établis par les comparants, qui, représentés tel que mentionné ci-dessus, déclarent souscrire à vingt-quatre mille huit cents (24.800) Parts Sociales et les payer intégralement en numéraire pour un montant de vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800,-) de la manière suivante:

- huit mille deux cent soixante (8.260) Parts Sociales de Catégorie A, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 1, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 2, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 3, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 4, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 5, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 6, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 7, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 8, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 9 et quatre cent quatorze (414)

Parts Sociales de Catégorie C tranche 10 ont été souscrites par Perella Weinberg Partners Group LP, tel que désignée ci-dessus, pour un montant total de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-);

- huit mille deux cent soixante (8.260) Parts Sociales de Catégorie B, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 11, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 12, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 13, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 14, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 15, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 16, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 17, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 18, quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 19 et quatre cent quatorze (414) Parts Sociales de Catégorie C tranche 20 ont été souscrites par M. Léon Bressler, tel que désigné ci-dessus, pour un montant total de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-).

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui déclare que les conditions de l'article 183 de la Loi de 1915 on été suivies.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Décisions des associés*

Et aussitôt les personnes soussignées, représentant l'intégralité du capital social, ont immédiatement pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Yeen Yeen Tan, né à WP Kuala Lumpur, Malaisie, le 13 août 1982, demeurant au 11-13 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée responsable de la gestion journalière de la Société.
3. Léon Bressler, tel que désigné ci-dessus, est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée chargé de certains sujets réservés relatifs à la gérance tel que convenu à tout moment dans un Pacte d'Associés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2013. Relation: LAC/2013/7277. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026116/502.

(130031512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

#### **Links Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.178,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.566.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Links Midco Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Companies (Jersey) Law 1991, having its registered office at St Paul's Gate, New Street, St Helier, Jersey JE4 8ZB, Channel Islands, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Jersey under number 111993,

as sole member (the "Sole Member") of Links Bidco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"),

here duly represented by Mrs Ekaterina DUBLET, notary clerk, with professional address in Junglinster, by virtue of powers substituted to her.

Said powers, signed ne varietur by the empowered and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Company was incorporated pursuant to a deed received by Maître Pierre PROBST, notary residing in Luxembourg, on 3 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company were amended by a deed received by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 11 December 2012, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolved to convert the currency of the corporate capital of the Company from Euro (EUR) to Pound Sterling (GBP) and to convert the existing Twelve Thousand and Five Hundred (12,500) shares having a par value of One Euro (EUR 1) and representing the entire corporate capital of the Company into Ten Thousand One Hundred and Seventy Eight (10,178) shares having a par value of One Pound Sterling (GBP 1) at the exchange rate of EUR/GBP 0.8143 established by Bloomberg on closing of business day on December 18, 2012, as proved to the undersigned notary, which piece of evidence after having been signed ne varietur by the empowered person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Member further resolved to allocate seventy five pence (0.75 GBP) to the share premium account of the Company.

*Second resolution*

The Sole Member resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above taken resolution and to henceforth read it as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at Ten Thousand One Hundred and Seventy Eight Pound Sterling (GBP 10,178) represented by Ten Thousand One Hundred and Seventy Eight (10,178) shares with a par value of One Pound Sterling (1 GBP) each, all subscribed and fully paid-up".

*Third resolution*

The Sole Member resolved to amend article 3(2) of the articles of incorporation of the Company that should henceforth be read as follows:

"In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents. The Company may grant assistance to the undertakings being part of its group and particularly to those in which the Company has a direct or indirect participation, such as, among others, providing loans and granting guarantees or securities in any kind or form which it may deem useful in the accomplishment and development of its corporate object'.

*Fourth resolution*

The Sole Member resolved to extend the first financial year of the Company from 31<sup>st</sup> December 2012 to 31<sup>st</sup> December 2013 and to consequently amend the transitional provision of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

"The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2013".

*Fifth resolution*

The sole member resolved to grant authorization to any one manager of the Company each acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company and/or any lawyer of the law firm Wildgen, to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company are estimated at nine hundred and one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered person, who is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Links Midco Limited, une société dûment constituée et existante sous les lois des Sociétés (Jersey) de 1991, ayant son siège social au St Paul's Gate, New Street, St Helier, Jersey JE4 8ZB, Ile de la Manche, et immatriculée auprès du registre de commerce de Jersey sous le numéro 111993,

en qualité d'associé unique Associé Unique» de Links Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»),

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé, lui substituée.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Société était constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire résidant à Luxembourg, le 3 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société étaient modifiés par un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg, le 11 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) à la Livre Sterling (GBP) et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) actions existantes ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et représentant l'intégralité du capital social de la Société en dix mille cent soixante-dix-huit (10,178) actions ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1 GBP) au taux de change de EUR/GBP 0.8143 établi par Bloomberg à la clôture du jour ouvrable du 18 décembre 2012, tel que prouvé au notaire instrumentant, lequel justificatif, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexé avec le présent acte afin d'être soumise en même temps auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

L'Associé Unique a également décidé d'allouer soixante-quinze pence (0,75 GBP) au compte de la prime d'émission de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus, qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix mille cent soixante dix huit Livres Sterling (10,178 GBP) représenté par dix mille cent soixante dix huit (10,178) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (1 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a résolu de modifier l'article 3(2) des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. La Société peut accorder l'assistance aux entreprises faisant parti de son groupe et particulièrement à ceux dans lesquels la Société a une participation directe ou indirecte, telle que, entre autres, fournir des prêts et accorder des garanties ou sûretés de toute nature ou forme qu'elle pourrait estimer utile à l'accomplissement et développement de son objet social».

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'étendre le premier exercice social du 31 décembre 2012 à 31 décembre 2013, et de modifier en conséquence les dispositions transitoires des Statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

«Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013».

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de donner pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom de la Société et/ou de tout avocat de l'étude Wildgen, afin d'effectuer toute action nécessaire en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2013. Relation GRE/2013/34. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013026605/140.

(130032500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**Mecla S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.451.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

Société Européenne de Banque, a company incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under the number 13859,

here duly represented by Mrs Ekaterina DUBLET, notary clerk, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney delivered to her under private seal.

Said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party, represented as above stated, declares and requests the notary to act the following:

1.- That the société de gestion de patrimoine familial incorporated and existing under the form of société anonyme and under the name of "MECLA S.A., SPF", having its registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under the number 156451, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated on 26 October 2010 pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2696 of 8 December 2010.

2.- That the share capital is set at two million Euros (EUR 2,000,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

3.- That the appearing party, represented as above stated, is the sole owner of all the twenty thousand shares of the Company.

4.- That the appearing party, represented as above stated, acting as sole shareholder of the Company, declares to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as above stated, appoints itself as liquidator of the Company, with powers of signature on the Company's bank accounts; and in its capacity as liquidator of the Company shall have full powers to

sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as above stated, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liability of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as above stated, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as above stated, declares that the liquidation of the Company is closed and that the share or bond certificates, the shareholders register as well as any register of the Company recording the issuance of shares or of any other securities shall be cancelled.

9.- That full discharge is given to all the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates as of the present date.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-)

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Société Européenne de Banque, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 13859,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société de gestion de patrimoine familial constituée est existante sous forme d'une société anonyme dénommée «MECLA S.A., SPF», avec siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 156451, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée le 26 octobre 2010 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2696 du 8 décembre 2010.

2.- Que le capital social est fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

3.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les vingt mille (20.000) actions de la Société.

4.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société, aura pleins pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société, ainsi que le pouvoir, en tant que liquidateur de la Société, d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 8.- Que la partie comparante, représentée comme

dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est dès lors clôturée et que les certificats d'actions ou d'obligations, le registre des actionnaires, ainsi que tout autre registre de la Société relatif à l'émission d'actions ou de tous autres titres sera annulé.

9.- Que la décharge pleine et entière est donnée à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2013. Relation GRE/2013/18. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026655/110.

(130032550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

#### **P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.364.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171.364, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 1 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 October 2012, number 2512 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The meeting was opened at 12.00 am with Dr. Matthias Prochaska, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Brian Gillot, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gianpiero Saddi, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been formed, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the Liquidator and of the Liquidator's remuneration.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141 -151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the shareholders decided to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholders decided to appoint as liquidator Mr. Mitchell Steven Presser, born on 14 November 1964 in New York, New York, United States of America, with professional address at 461 Fifth Avenue, 17<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10017, United States of America (the "Liquidator").

*Third resolution*

The shareholders resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The shareholders resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name and residence, these persons signed together with the notary this deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendundzwölf, am neunzehnten Dezember.

Vor uns, Maître Martine Schaeffer, Notarin, mit Geschäftssitz in Luxemburg,

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung von P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A., a société anonyme, gegründet und existent unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 171.364, gegründet, gemäß einer Urkunde der unterzeichnenden Notarin am 1. August 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 9. Oktober 2012 unter der Nummer 2512 (nachfolgend die „Gesellschaft“). Die Statuten der Gesellschaft wurden seither nicht geändert.

Die Versammlung wurde um 12.00 Uhr unter dem Vorsitz von Dr. Matthias Prochaska, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Die Vorsitzende bestimmte Herrn Brian Gillot, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer.

Die Versammlung bestimmte Herrn Gianpiero Saddi, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Damit war die Zusammensetzung der Versammlung erfolgt und die Vorsitzende erklärte und ersuchte den Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Auflösung der Gesellschaft und Entscheidung, die Gesellschaft abzuwickeln;
2. Ernennung des Abwicklers;
3. Bestimmung der Vollmachten des Abwicklers und seiner Entlohnung.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der Gesellschafter und die Anzahl ihrer Gesellschaftsaktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Liste, die von den Gesellschaftern, dem Vollmachts-

inhaber und von den Teilnehmern der Versammlung unterzeichnet ist, bleibt dieser Urkunde angehängt, um von den Behörden registriert zu werden.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten ist und die anwesende(n) oder vertretene(n) Gesellschafter erklären, dass sie die Tagesordnung vor dieser Versammlung zur Kenntnis genommen haben oder die Möglichkeit der Kenntnisnahme hatten, so dass keine Einberufungsbekanntmachung erforderlich war.

IV. Dass die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, somit ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über sämtliche Punkte der oben genannten Tagesordnung beraten kann.

Nachdem die Erklärungen des Vorsitzenden beschlossen worden sind und nachdem die ordnungsgemäße Zusammensetzung der Versammlung festgestellt worden ist, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter entscheiden gemäß Artikel 141-151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“), die Gesellschaft aufzulösen und den Abwicklungsprozess zu beginnen.

#### *Zweiter Beschluss*

Als Folge des vorangehenden Beschlusses, beschließen die Gesellschafter als Abwickler Herrn Mitchell Steven Presser, geboren am 14. November 1964 in New York, New York, Vereinigte Staaten von Amerika, mit beruflicher Adresse 461 Fifth Avenue, 17<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10017, Vereinigte Staaten von Amerika, zu ernennen (der „Abwickler“).

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, dass der Abwickler, zur Erfüllung seiner Pflichten, mit den weitestgehenden Befugnissen, wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vorgesehen, ausgestattet werden soll.

Der Abwickler kann alle in Artikel 145 des Gesetzes genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter ausüben.

Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle Grundpfandrechte, Vorzugsrechte, Hypotheken sowie Anfechtungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, gegen oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Jahresabschlüsse der Gesellschaft Bezug nehmen.

Er kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte auf einen oder mehrere Bevollmächtigte in einem von ihm bestimmten Umfang und Zeitraum übertragen.

Der Liquidator kann das Vermögen der Gesellschaft an die Gesellschaft nach seiner Wahl in bar oder als Sachleistung im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapital ausgeben.

Die Gesellschafter beschließen, die Entlohnung des Abwicklers, wie sie zwischen den betroffenen Parteien vereinbart worden ist, zu akzeptieren.

Die vorliegende Urkunde wurde in Luxemburg an dem oben aufgeführten Tage unterzeichnet.

Die amtierende Notarin, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Personen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen der erschienenen Personen und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung des Vorstehenden gegenüber den erschienenen Personen, deren Name und Wohnsitz der Notarin bekannt sind, haben diese Personen zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Prochaska, B. Gillot, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. LAC/2012/61460. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026705/130.

(130032150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**ReGEN Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 77.631.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John GILCHRIST, né le 20 juin 1950 à Lanark (Ecosse, Royaume-Uni), demeurant à 38 Apollon Avenue, Aphrodite Hills Golf Resort, Kouklia, 8500 Paphos (Chypre),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ReGEN S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 77631, a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 9 août 2000, publié au Mémorial C numéro 112 du 14 février 2001.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ReGEN S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société ReGEN S.à r.l.

IV.- Que l'activité de la société ReGEN S.à r.l. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée ReGEN S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2013. Relation GRE/2013/20. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026742/50.

(130032543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

---

**CPE Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.061.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 février 2013*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de l'administrateur unique de Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29 rue de la Gare.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs à trois

*Troisième résolution*

Est nommé administrateur à partir de la présente assemblée, Monsieur Yves Disiviscour, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29 rue de la Gare.

*Quatrième résolution*

Est nommé administrateur à partir de la présente assemblée, Monsieur Joé Wollmering, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29 rue de la Gare.

*Cinquième résolution*

Est nommé administrateur à partir de la présente assemblée, la société Trusters S.A., administrateur de société, avec siège social à L-7535 Mersch, 29 rue de la Gare, représenté par Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29 rue de la Gare, pour le mandat de l'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017.

*Sixième résolution*

Est nommé administrateur délégué à partir de la présente assemblée, Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29 rue de la Gare.

*Septième résolution*

Est nommé administrateur délégué à partir de la présente assemblée, Monsieur Joé Wollmering, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

*Huitième résolution*

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide que la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des administrateurs-délégués.

Référence de publication: 2013029752/36.

(130036822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Credit Suisse Fund I (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

—  
L'assemblée générale ordinaire du 21 février 2013 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter, Germain Trichies et Fernand Schaus en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Fund I (Lux) et de nommer Monsieur Lars Dieterle comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration  
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Lars Dieterle, Membre du Conseil d'Administration  
1, Kalandplatz, CH-8045 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, anciennement PricewaterhouseCoopers S.à r.l., sis au 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été élu comme réviseur d'entreprises, en remplacement de KPMG Audit, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Director / Director

Référence de publication: 2013029723/28.

(130036162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Credit Suisse SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 81.507.

L'assemblée générale ordinaire du 21 février 2013 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter, Germain Trichies et Fernand Schaus en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse SICAV (Lux) et de nommer Monsieur Lars Dieterle comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

- Lars Dieterle, Membre du Conseil d'Administration

1, Kalandplatz, CH-8045 Zurich

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, anciennement PricewaterhouseCoopers S.à r.l., sis au 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été élu comme réviseur d'entreprises, en remplacement de KPMG Audit, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2013029725/28.

(130036161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Gesellschafterversammlung vom 25. Februar 2013*

1. Die Versammlung verlängert die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A bis zur jährlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird:

- Herrn Hans Julius Bäer, geboren am 06. September 1934 in Pirmasens (Deutschland), privat wohnhaft in 18, Juan Bravo, 28006 Madrid, Spanien

- Herrn Fritz Kade, geboren am 28. März 1935 und wohnhaft in Romanshorn (Schweiz),

- Herrn Patrick Umbach, geboren am 8. August 1970 in Illau-Effretikon (Schweiz), wohnhaft in 19 Ametsbergstrasse, 8625 Gossau (Schweiz)

- Herrn José Salvador Maurice, geboren am 19. Januar 1930 in Cdad de Buenos Aires (Argentinien), wohnhaft in RA – Buenos Aires

2. Die Versammlung ernennt mit Wirkung zum 25. Februar 2013 als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A Herrn René Abt, geboren am 3. Juli 1942 in Basel (Schweiz), wohnhaft in Gulmstrasse 57b, CH - 6315 Oberägeri. Das Mandat dauert bis zur jährlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

3. Die Versammlung ernennt die Gesellschaft BDO Audit als Wirtschaftsprüfer, geschäftsansässig in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg, Abteilung B, unter der Nummer 147570. Das Mandat dauert bis zur jährlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Die Gesellschaft*

Référence de publication: 2013029649/25.

(130036509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**A3F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardenes.

R.C.S. Luxembourg B 144.951.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2012*

Se sont réunis les associés de la société à responsabilité limitée «A3F Sarl», avec siège social à L-1133 Luxembourg au 17, rue des Ardenes et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 144 951

*Résolution:*

Suite à une cession de parts sous seing privé, datée du 29 février 2012, Monsieur David HOURS, associé, né le 26 novembre 1975 à Thionville (F), demeurant à F-57570 Gandren, au 3 rue du Moulin a cédé avec l'accord du co-associé 25 parts sociales à Monsieur Christophe WIDLAK, né le 27 avril 1967 à Douzy, demeurant B-6792 AUBANGE, au 12 rue du Monument

Suite à la cession de parts, les 100 parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.-euros) chacune, sont réparties comme suit:

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| CLIRECO SARL .....               | 50 parts sociales |
| Monsieur Christophe WIDLAK ..... | 50 parts sociales |

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 5 mars 2012.

*Pour la société*

CLIRECO SARL / Monsieur Christophe WIDLAK

Ici représentée par Monsieur André Eschbour / -

Référence de publication: 2013029674/26.

(130036332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Alfio Santini S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8352 Dahlem, 12, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 33.467.

*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 4 février 2013*

L'associé unique décide de nommer comme gérant supplémentaire, pour une durée indéterminée:

Monsieur Ettore MANZI, né le 16 juin 1943 à Sant'Agata Feltria (Italie), directeur de sociétés, demeurant 7, rue Langenbetten, L-3961 Ehlang.

Chaque gérant peut, sous sa signature individuelle, représenter valablement la société dans toutes les circonstances.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013030982/15.

(130037996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.